

BULLETIN MUNICIPAL



TEILLAY

Juillet 2021

N°53



édito sommaire

Chers administrés,

Nous venons de vivre une période particulière liée à la pandémie que nous subissons. Depuis quelques semaines, nous retrouvons heureusement une vie plus normale. La réouverture du pays se poursuit et nous pouvons nous attabler dans nos cafés et nos restaurants favoris, fréquenter musées, cinémas et salles de sports. Néanmoins, et malgré toutes ces nouvelles encourageantes, cet été ne sonne pas pour autant, la fin de la COVID 19 et le combat contre le virus n'est pas encore gagné. Nous devons continuer à maintenir un haut niveau de vigilance en continuant à appliquer les gestes barrières pour que ces libertés retrouvées le soient de manière pérenne. Je ne saurai trop vous encourager à vous faire vacciner pour que nous évitions à l'automne un rebondissement de cette pandémie.

En ce qui concerne notre commune, les travaux programmés avancent, notamment ceux de l'aménagement de la rue de Bain et de la rue de la Noë qui sont, aujourd'hui, terminés. Pour ce qui est de la maison de l'auditoire, les travaux les plus importants sont réalisés, reste la scénographie intérieure sur l'histoire de ce lieu qui sera posée après les vacances. L'aire naturelle de camping ne pourra être opérationnelle pour l'été bien que le bloc sanitaire soit complètement réalisé. La réfection du chemin des Ferrières et du chemin de la Montagne est, elle, repoussée à cause de la pose de la fibre optique car son linéaire passe en partie sur cette voie. Nous avons aussi programmé, en partenariat avec le service des routes du Conseil Départemental, la correction des plateaux ralentisseurs rue de Saint Malo car les rampes d'accès se sont affaissées au cours du temps. Au début de l'année, les éclairages des abri-bus en campagne, souhaités par les parents, ont permis d'assurer une meilleure sécurité de nos écoliers.

D'ici la fin de l'année, nous espérons réaliser la réfection des réseaux eaux pluviales et eaux usées de la rue du Prieuré, rue de la Chénais Yron et rue des Forges (la consultation des entreprises vient d'être lancée pour un choix du conseil municipal en septembre). Nous attendons aussi la programmation de la première phase des réseaux électriques et téléphoniques rue de Saint Malo. Pour ce qui est de l'extension du cimetière, nous sommes dans l'attente des subventions ; nous devons sans doute revoir le programme à la baisse pour que la dépense soit moins élevée.

Soucieux de rendre notre commune la plus attractive possible pour votre qualité de vie, le conseil municipal prend les décisions qui correspondent aux engagements que nous vous avons promis.

Je vous souhaite à toutes et tous un bel été en souhaitant que les périodes à venir nous permettent de vivre en toute liberté comme nous le vivions avant cette terrible pandémie.

Bonnes vacances à tous

Yvon MELLET

P 1 Les informations municipales

P 11 La vie communale

P 15 Nouvelles activités

P 16 Social, animation et culture

P 19 Jeunesse

P 20 La vie associative

P 21 Les informations intercommunales

P 30 Les adresses utiles

Bulletin Municipal de Juillet 2021 N°53
Directeur de la publication : M. Le Maire
Création : Christelle Corbière
Tirage : 530 exemplaires

Retrouvez tout l'info de votre ville sur

www.teillay.fr



T'es de Teillay si...

Les informations municipales

ETAT CIVIL du 2^{ème} semestre



Naissances

Mathys GRANDHOMME
né le 25 janvier 2021

Mya PRIME née le 16 février 2021

Louna ROBIDOU née le 25 mars 2021

Tanya GUIHO née le 3 mai 2021



Mariages

Adrien SURBLÉ et
Bénédicte HERMENAULT
le 12 mars 2021



Décès

Didier CARESMEL le 31 décembre 2020
Gilbert MOUCHEL le 13 mai 2021
René LEBRETON le 15 mai 2021

NB : Publication dans la presse. Toute personne ne souhaitant pas qu'un membre de sa famille apparaisse dans le bulletin doit nous le faire savoir en mairie

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Documents	Démarches - Pièces à Fournir
Carte d'identité (Validité 15 ans, 10 ans pour les mineurs) et Passeport (validité 10 ans, 5 ans pour les mineurs). Les services préfectoraux signalent qu'ils n'acceptent plus de « <i>traitement prioritaire</i> » sauf sur présentation d'un justificatif de l'urgence obligatoirement joint au dossier (les billets de transport pour voyage privé ne sont pas considérés comme prioritaires).	Délai de délivrance 4 à 8 semaines. Faire une pré demande en ligne : https://passeport.ants.gouv.fr Prendre rendez-vous dans une mairie équipée d'une borne biométrique (Bain de Bretagne, Guipry-Messac, Janzé, Châteaubriant). Prise de rendez-vous possible sur les sites internet des mairies. Lorsque le titre est reçu en mairie, la personne est recontactée et devra se présenter pour le récupérer.
Dossier mariage A retirer en mairie	Le dossier est à remettre accompagné des pièces nécessaires au moins 2 mois avant la date du mariage.
PACS (Pacte Civil de Solidarité)	La convention de Pacs peut être déposée, chez un notaire ou à la mairie avec l'ensemble des justificatifs exigés. Les documents à fournir pour le Pacs sont : <ul style="list-style-type: none">- Formulaire Cerfa n°15725*02 de déclaration conjointe signé par les deux partenaires- Formulaire Cerfa n°15726*02 de convention type rempli mais non signé par les deux partenaires (signature en mairie en présence de l'Officier d'Etat-Civil.)- Justificatif d'identité de chaque partenaire (carte d'identité ou passeport valide)- Extrait d'acte de naissance de chaque partenaire avec indication de la filiation et des mentions marginales) datant de moins de trois mois. Toutes les informations et formulaires sur le site internet : www.service-public.fr
Recensement à 16 ans	Tout jeune français doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3 ^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire. Documents : <ul style="list-style-type: none">- Carte nationale d'identité ou passeport valide- Livret de famille à jour
Ma parcelle sur internet	Pour rechercher, consulter, obtenir un document cadastral, aller sur www.cadastre.gouv.fr . Compléter les éléments demandés (département, adresse, ou référence cadastrale). Pour imprimer : onglet « outils avancés ».

Les informations municipales

TARIFS

> Tarifs salle multifonctions « Raymond PROT »

La journée	Grande salle + cuisine	390 €
	Moyenne salle + cuisine	275 €
	Chauffage grande salle	90 €
	Chauffage moyenne salle	65 €
La ½ journée	75 % des tarifs ci-dessus	
Week-end	Grande salle	620 €
	Moyenne salle	440 €
Très grand week-end	3 jours	+ 100 €
Vin d'honneur		65 €
Sonorisation		30 €
Location vaisselle	Renseignement en mairie	
Ménage	Salle non nettoyée	35 € /h

> Maison Tilheg

Préau	: 40 €
Maison Tilheg	: 65 €
Préau + Maison Tilheg	: 100 €

Location uniquement pour vin d'honneur avec mise à disposition du matériel et des sanitaires.

> Cantine

INSCRIPTION : L'inscription occasionnelle doit se faire au plus tard la veille avant 12 h 00 (hors week-end et jours fériés) mairie@teillay.fr. **Passé ces délais, une pénalité de retard fixée à 3.50 € sera appliquée.**

△ ATTENTION aux jours fériés.

Le coût du repas est de 3,85 €

ABSENCE : Si votre enfant est malade, prévenir l'accueil de la Mairie au plus tard à 9 h 30, le jour de l'absence. Dans ce cas, le repas commandé ne sera pas facturé (valable uniquement en cas de maladie). Si votre enfant ne mange pas pour une autre raison, prévenir l'accueil de la Mairie au plus tard la veille avant 12 h 00 (sauf week-end et jours fériés). Dans ce cas, le repas commandé ne sera pas facturé.

Passé ces délais, le prix du repas sera dû.

> Garderie

L'accueil des enfants est assuré Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

- ♦ MATIN, à partir de 8 h 00 (possibilité 7 h 30 sur inscription)
- ♦ SOIR, jusqu'à 18 h 30

Tarif : 2,20 € l'heure facturé à la minute.

Au-delà de 18 h 30, une majoration de 30€/heure/enfant (facturée à la minute) sera appliquée. Merci de respecter ces horaires

> Autres tarifs

♦ Pêche :

Carte à la journée : 6 €

Carte à l'année (à partir de 16 ans) : 45 €

Avant 16 ans : Gratuité

♦ Tennis

Forfait annuel cotisation individuelle : 15 €

Forfait annuel cotisation familiale : 20 €

RAPPELS RÉGLEMENTATIONS

> Urbanisme

Déclaration préalable

- les constructions nouvelles d'une superficie supérieure à 5 m² et inférieure à 20 m² (ex. un abri de jardin de 15 m²)
- les extensions d'une construction existante inférieure à 20 m² (ex. une véranda de 15 m²)
- les modifications de l'aspect extérieur d'un bâtiment (ex. création ou modification d'ouvertures et menuiseries.....)
- les modifications de toitures (ex. changer de toiture, pose de panneaux solaires.....)
- les changements de destination des locaux
- les aménagements des combles si création de surface plancher ou création d'ouvertures (ex. aménagement d'un étage d'une hauteur sous plafond de 1,80 m)
- les piscines dont le bassin est supérieur à 10 m² et inférieur à 100 m²
- les clôtures et poses de portail sur voie publique.

Permis de construire

- les constructions nouvelles d'une superficie supérieure à 20 m²
- les extensions d'une construction existante supérieure à 20 m²
- les piscines dont le bassin est supérieur à 100 m²

A noter que si votre surface de plancher est supérieure à 150 m², le recours à un architecte est obligatoire.

Pour toute demande d'informations, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

En matière d'urbanisme, la commune se réfère au règlement du PLuH approuvé le 12 mars 2020. Vous pouvez le consulter sur le site de Teillay (www.teillay.fr)

➤ Voirie

Les haies bordant les voies et les chemins communaux doivent être conduites à l'aplomb de la limite séparative. Cet entretien régulier facilitera la circulation des véhicules à gros gabarit, préservera la longévité de la structure et qualité des voies malgré l'augmentation des vitesses et des tonnages transportés (supérieur aux poids autorisés).

Les entrées de champs sont soumises à autorisation. Elles sont d'une largeur obligatoire comprise entre 9 et 12 mètres. Le diamètre des buses (de type renforcé) est de 300 mm minimum.

Les trottoirs sont prévus pour sécuriser la circulation des piétons et non pour garer sa voiture. L'arrêt doit être de quelques minutes, dépasser ce court délai, il devient un stationnement, passible d'une amende de première classe.

Tous travaux sur la voie publique sont soumis à autorisation. Le pétitionnaire s'engage à respecter les prescriptions du règlement communal de la voirie.

➤ Nuisances sonores

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur, sont autorisés du :

- Lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h 00 - 14 h 00 à 19 h 30
- Samedi : 9 h 00 à 12 h 00 - 14 h 00 à 18 h 30,
- Dimanche et jours fériés : 10 h 00 à 12 h 00.

Les propriétaires d'animaux doivent prendre les mesures propres à préserver la tranquillité des voisins, de jour comme de nuit.

➤ Animaux en divagation

Les chiens en divagation peuvent être source d'accidents corporels et matériels sans omettre l'agressivité envers les personnes. Vous aimez vos chiens et vos chats, maintenez vos amis sur votre propriété.

➤ Interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts

(Circulaire préfectorale du 18/11/2011)

Cette circulaire indique qu'il est interdit, pour les particuliers et les professionnels, de brûler leurs déchets verts (tonte de pelouse, débroussaillage, taille de haies et arbustes,...).

Cette circulaire fait principalement suite à des problèmes de santé, de nuisances à l'environnement, des risques de feu et des problèmes de troubles de voisinage. Quelques dérogations sont possibles (notamment pour les agriculteurs) mais seulement après autorisation du préfet.

Les déchetteries de Bain-de-Bretagne et Grand-Fougeray sont à votre disposition.

➤ Dépôt illégal de déchets

Le SMICTOM des Pays de Vilaine réceptionne gratuitement dans les deux déchetteries intercommunales (Bain-de-Bretagne et Grand-Fougeray), vos déchets verts, gravats, ferrailles, huiles de vidange, électro-ménager usagé, etc.. De plus, pour les vêtements, les verres (bouteilles) et les papiers, 3 containers sont à votre disposition **rue des Foulons** à Teillay.

Malgré tous ces services, des dépôts sauvages en campagne ou à proximité des zones de collecte persistent.

Le conseil municipal du 16/09/2016 a institué une redevance de 150 € par acte d'incivilité.

➤ Récupération des cadavres d'animaux sauvages

Nous vous rappelons que vous pouvez apporter les cadavres d'animaux sauvages ou non identifiés aux horaires suivants les jours ouvrés au local technique :

du 1^{er} mai au 30 septembre **de 8 h 00 à 8 h 15**

du 1^{er} octobre au 30 avril **de 8 h 30 à 8 h 45**

Pour répondre aux normes d'enlèvement des cadavres, un bac à équarrissage a été acquis en collaboration avec la commune d'Ercé en Lamée.

➤ Ragondins et rats musqués.

Les ragondins et les rats musqués causent d'énormes dégâts aux berges de cours d'eau, digues et autres ouvrages hydrauliques. Ils détériorent l'écosystème et sont porteurs de maladies transmissibles à l'être humain (leptospirose notamment). Afin de réguler l'évolution exponentielle de leurs populations sur l'ensemble de l'Ille-et-Vilaine, un **arrêté préfectoral**, en date du 30 août 2017, **rend obligatoire la lutte** contre ces 2 nuisibles.

« Tous les propriétaires, locataires, exploitants de terrains agricoles et de terrains publics ou privés bordant des cours d'eau, canaux et plans d'eau sont tenus de procéder à la destruction des ragondins et des rats musqués sur leur propriété et/ou donner accès à leurs propriétés aux personnes chargées de l'exécution des opérations de lutte collective. »

Renseignement auprès de FGDON35 ou en mairie.

URBANISME DÉCLARATIONS

>Déclarations préalables

DEMANDEUR	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX	DATE DEPOT	DÉCISION	DATE D'ARRÊTÉ
Mr COUDRAY M.	1, rue de la Foluette la Lande du Faux	Construction d'une piscine	02/12/20	Octroi	14/01/21
Mr DUTEIL F.	2, rue de la Chesnais Yron	Pose d'un portail+portillon (Alu) +clôture	02/12/20	Octroi	15/12/20
Mr LECULIER T.	4, impasse de l' Enclose	Pose de Vélux + aménagement d'une partie du grenier	14/01/21	Octroi	14/01/21
Mr POULAIN C.	1, rue de Bonair	Pose d'une pergola Alu bioclimatique	15/01/21	Octroi	19/01/21
Mr BRIAND F.	4, rue de la Cie de L'Ouest	Pose d'un vélux	21/01/21	Octroi	21/01/21
Mme LARRIEU A.	13, rue de la Noë	Pose d'un vélux	27/01/21	Octroi	28/01/21
Mr LEFEUVRE P.	Lande du Fretay	Pose d'un abri en bois pour chevaux (ouvert et démontable)	11/02/21	Octroi	11/02/21
Mr HUART P.	2, impasse du Manoir	Pose d'une serre de jardin en verre (démontable)	11/02/21	Octroi	04/03/21
Mr POTEY L.	3, chemin de la Montagne	Pose d'une clôture (muret + claustras)	18/02/21	Octroi	18/02/21
Mme POUSSIN M.T	27, rue de Bain	Remplacement de 2 portes fenêtres PVC blanc	26/02/21	Octroi	11/03/21
Mr BRIAND F.	4, rue de la Cie de L'Ouest	Pose d'un vélux	01/03/21	Octroi	11/03/21
Mme MORTIER M.	52,les grandes Ferrière	Construction d'un carport	01/03/21	Octroi	29/03/21
Mr SORAIS C.	15, rue Andrée Récipon	Peinture de ravalement de la maison	01/03/21	octroi	11/03/21
Mr LAINÉ E.	16, rue de l'Auditoire	Pose d'une clôture (grillage sur muret existant).	03/03/21	Octroi	16/03/21
Mme DUBOT L.	4, rue du V. château d'eau	Division parcellaire en vue de construire	15/03/21	Octroi	06/04/21
DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE	2, rue de la Cie de l'Ouest	Pose d'une clôture + portail motorisé (alu)	18/03/21	Octroi	18/03/21
Mr MELLET V.	2, rue d'Ascoué	Réhabilitation d'un garage existant	19/03/21	Octroi	19/03/21
Mme LEVEQUE M.	3, rue des Forges	Réfection toiture+création d'une ouverture+pose de 3 fenêtres de toit	25/03/21	Octroi	25/03/21
Mr MORINIERE K. et Mme COTTAIS D.	19, rue de l' Auditoire	Construction d'un abri + pose de claustras + remplacement toit sur garage existant	29/04/21	Octroi	04/05/21
Mr ROBERT R.	6, rue Aloys Blaszczyk	Pose d'une clôture (grillage rigide avec lames occultantes).	11/05/21	Octroi	11/05/21
Mr SAUVADÉ G.	1, rue Saint Martin	Création d'un abri de jardin	21/05/21	En cours d'instruction	
Mr DUBOIS M.	9, rue de Bain	Ravalement de façades	28/05/21	Octroi	28/05/21
Mr LECULIER T.	4, impasse de l'Enclose	Changement de menuiseries existantes (façade Sud) + pose d'un vélux	04/06/21	Octroi	04/06/21

>Permis de construire

DEMANDEUR	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX	DATE DEPOT	DÉCISION	DATE D'ARRÊTÉ
Mr LASSI S. et Mme OUDOT M.	11bis, chemin des Ferrières	Construction d'une maison individuelle	28/09/20	Octroi	07/01/21
Mr DENOMME C.	3, rue des Foulons	Construction d'une maison individuelle	04/02/21	Octroi	15/03/21
Mr RINFRAY T.	La cour Colin	Construction d'un hangar agricole	01/03/21	Refus	23/03/21
Mr HAMDANI A. et Mme BELLAMY E.	7, rue Eugène Janneau	Construction d'une maison individuelle	29/04/21	En cours d'instruction	
MARAICHER BIO	La cour Colin	Extension d'un hangar existant	11/05/21	En cours d'instruction	
Mr VEILLARD et Mme LEBLANC	4, rue du V.Château d'eau	Construction d'une maison individuelle	11/05/21	En cours d'instruction	
Mme MICHAUX A.	10, rue Andrée Récipon	Construction d'une maison individuelle	20/05/21	En cours d'instruction	
Mr GUIHEUX B.	2, rue de la Foluette	Extension d'une maison d'habitation (+démolition d'une véranda)	25/05/21	En cours d'instruction	

DÉLIBÉRATIONS

Séance du 14 Décembre 2020

Secrétaire de séance : S. DUTEIL

Absent : J. GUIFFAUT (pouvoir à V. MUSSARD)

Séance à huis-clos

Présentation du rapport d'activité du Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil. Prise d'acte à l'unanimité

Présentation du rapport d'activité sur la « gestion des déchets ménagers ». Prise d'acte à l'unanimité

Contrat de prestation de services pour l'exploitation de la « station d'épuration » et du « service d'assainissement collectif » et prestation de suivi.

Service exploitation : la société VEOLIA est la mieux-disante. Montant annuel : 30 877 € HT. Vote à l'unanimité

Suivi de ce contrat : choix de la société NTE. Montant annuel : 750 € HT. Vote à l'unanimité

Remboursement des taxes foncières à l'indivision « GERVAIS ». Remboursement de 1 029 € pour les 4 années écoulées. Vote à l'unanimité.

Renouvellement de la convention avec la FGDON pour la destruction des nuisibles. Convention de 2021 à 2024 pour un montant de 165 € annuel. Vote à l'unanimité.

Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification. Vote à l'unanimité

Complément indemnitaire d'activité (CIA) pour les agents communaux. Proposition d'un versement unique au mois de Novembre à partir de 2021. Vote à l'unanimité

Décisions modificatives budgétaires

- Maison Tilheg : + 2 100 € pour la GTB,
- Effacement des réseaux rue du Manoir : + 1 800 €
- Acquisition terrain Delanoë : + 4100 €
- Travaux voirie : - 18 000 €
- Aire naturel de camping : + 10 000 €

Vote à l'unanimité

Suppression de documents du fonds de la bibliothèque
Elimination de 150 livres. Vote à l'unanimité

Séance du 25 Janvier 2021

Secrétaire de séance : V. MUSSARD.

Séance à huis-clos.

Présentation du projet de territoire communautaire par M. MINIER, Président de la communauté de communes. Ce projet est présenté autour de 5 grandes orientations. Prise d'acte par le conseil municipal.

Acquisition de barrières urbaines. Acquisition de 10 barrières urbaines identiques à celles existantes. Devis entreprise SEMIO : 990.30 € HT. Vote à l'unanimité.

Acquisition chaises école Maxime le Forestier. Acquisition d'un lot de 20 chaises. Société MANUTAN : 924 € HT. Vote à l'unanimité.

Choix d'un cabinet d'audit en assurances pour lancement d'un nouveau marché. Choix du cabinet « Protectas » : 2 150 € HT. Vote à l'unanimité.

Avis sur installation classée présentée par l'EARL la Vallée du Lac à Bain de Bretagne. Augmentation des effectifs de vaches laitières. 14 votes favorables – 1 Abstention.

Modification de la délibération sur pose de clôture. Proposition d'annulation de déclaration préalable pour édification de clôture entre riverains. Avis favorable à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal
Suppression de deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe. Création d'un poste d'adjoint technique. Vote à l'unanimité.

Changement d'acquéreur des parcelles ZI 22 et ZK 39.
Délibération précédente : vente au GAEC des Landes.
Nouvelle délibération : vente à Vincent MELLET. Vote à l'unanimité.

Demande de subventions en vue de l'extension du cimetière. Sollicitation des subventions auprès du Département et de l'Etat.

Modifications travaux rue de Bain et rue de la Noë.
Changement de revêtement du parking à proximité du rond-point (remplacement de la terre-pierre en bitume).
Passage de fourreaux pour viabilisation de terrains constructibles rue de la Noë (parcelles AB 40 et ZL 235) afin d'éviter des tranchées sur voie neuve (coûts facturés lors de la vente de ces terrains). Vote à l'unanimité.

Séance du 01 mars 2021

Secrétaire de séance : D. MELLET.

Absents : J. GUIFFAUT (pouvoir à V. MUSSARD), S. MIGNOT (pouvoir à J. LAPAIX), A. LOUNEV.

Séance à huis-clos.

Attribution de dons et subventions aux associations
Pour les dons (liste présentée en séance). Vote à l'unanimité sauf pour l'ACCA (favorables 11, contre 2, abstention 1),
Pour les subventions (liste présentée en séance). Ajout d'une subvention aux « Restaurants du cœur » de 200 €. Association Fêt' les malins : attente de demande et bilan financier. Vote à l'unanimité.

Aménagement rue de Bain et rue de la Noë
Travaux supplémentaires entreprise COLAS :
- Bordures supplémentaires : 1 013.20 € HT,
- Enrobé parking : 2 880.00 € HT,
- Pose fourreaux (2 lots constructibles) : 743.40 € HT,
- Grilles de trottoir supplémentaires : 1 582.00 € HT,
Montant de l'avenant : 6 218.60 € HT. Vote à l'unanimité.

Motorisation du portail de l'atelier technique. 5 propositions. Choix de l'entreprise l'AR du portail. Montant : 2 413.00 € HT. Vote à l'unanimité.

Pacte de gouvernance de la communauté de communes.
Vote à l'unanimité.

Les informations municipales

Présentation des Lignes Directrices de Gestion. Vote à l'unanimité.

Réfection allées sablées autour des étangs. Devis entreprise JEUSSET. Montant : 2 890.00 € HT. Vote à l'unanimité.

Charte Départementale pour des obsèques dignes et sépultures décentes de personnes isolées ou sans ressource
Signature de la convention. Vote à l'unanimité.

Ouverture de crédit avant le vote du budget primitif pour un remboursement de dépôt de garantie à un locataire qui a donné son préavis de départ. Ligne budgétaire C/165 : 336 €. Vote à l'unanimité.

Décision d'Intention d'Aliéner (DIA) sur les parcelles AB 484 et AB 269. (Yvon MELLET ne participe pas au vote). DIA négative à l'unanimité.

Facturation pose de fourreaux aux propriétaires des parcelles AB 40 et ZL 235. Facturation AB 40 et ZL 235 : 446.04 € HT. Vote à l'unanimité.

Travaux sur voirie neuve (rue de Bain, rue de la Noë). Aucune possibilité de travaux sur une période de cinq ans. Vote à l'unanimité.

Séance du 07 avril 2021

Secrétaire de séance : V. FECAMP

Absents : F. DAVID (pouvoir à D. MELLET), C. CORBIERE (pouvoir à F. DROUIN), M. DUCHENE (pouvoir à V. MUSSARD).

Séance à huis-clos.

Vote des comptes administratifs, budgets : principal, assainissement et lotissement. (Yvon MELLET quitte la salle pour le vote des 3 budgets). Vote à l'unanimité.

Vote des taux de fiscalité : Taxe Foncière sur le bâti (TFB) et TFNB (Taxe Foncière sur le non bâti). Proposition d'un taux global pour la TFB correspondant à un vote communal à hauteur de 18.03 % auquel il est ajouté le taux départemental (maintenant perçu par la commune de 19.90 %). Vote à l'unanimité. Maintien du taux pour le Foncier Non bâti au taux de 45.88 %. Vote à l'unanimité.

Vote des 3 budgets 2021 (général, assainissement, lotissement). Vote à l'unanimité.

Vente terrain rue du vieux château d'eau. Vente parcelle ZB 297 d'une surface de 34 m² au prix de 20 €/m³ + frais de rédaction (40 €) et frais d'enregistrement. Vote à l'unanimité.

Convention avec la LPO (ligue pour la Protection des Oiseaux) pour labellisation en Espace naturel Sensible du Site de St Eustache. Montant du financement sur 5 années : 18 825.00 €, soit 3 765.00 € par an dont 50 % subventionné par le conseil départemental.

Réfection chemin de Martigné. Entreprise COLAS retenue. Montant : 14 136 € HT, réparti entre la commune d'Ercé (5 943.50 € HT), la commune de Teillay (5 943.50 € HT) et Mr Jean-Yves Boucault (2 249.00 € HT). (Françoise David ne prend pas part au vote). Vote à l'unanimité.

Révision honoraires maîtrise d'œuvre pour les travaux du cimetière après réévaluation du projet. Projet réévalué à hauteur de 270 000 €, honoraires du maître d'œuvre ABE : 17 906.00 € HT. Vote à l'unanimité.

Acquisition d'un désherbeur thermique pour le service technique. Devis de la société BERNARD Motoculture : 2 587.00 € HT. Vote à l'unanimité

Modification des statuts de la communauté de communes pour prise de compétence mobilité. 7 conseillers ne prennent pas part au vote, 8 conseillers s'abstiennent.

Séance du 17 mai 2021

Secrétaire de séance : C. CORBIERE

Absents : J. LAPAIX (pouvoir à S. MIGNOT), D. MELLET (pouvoir à F. DAVID), J. GUIFFAUT (pouvoir à V. MUSSARD).

Séance à huis-clos.

Présentation du projet de ferme photovoltaïque. Le Cabinet LUXEL (filiale d'ENEDIS) présente le projet de ferme photovoltaïque sur une emprise foncière d'environ 10 ha au nord du bourg de Teillay (ancienne carrière). Le conseil municipal, après avoir posé un certain nombre de questions, émet un avis très favorable à l'unanimité.

Travaux d'aménagement Rue de Bain, rue de la Noë – marché aménagement paysager (ALTHEA-NOVA)

- Plus-value pour parterre supplémentaire lotissement de l'auditoire, rue de bain et rue de la Noë : 3 866.29 € HT,
- Moins-value pour travaux non réalisés parking rue des Forges : - 1 741.10 € HT,

Soit un avenant de + 2 125.19 € HT. Vote favorable à l'unanimité.

Regroupement de l'ensemble des régies « pêche, tennis, photocopies » en une seule à la demande du Trésorier payeur. Vote favorable à l'unanimité.

Complément d'aménagement pour aire naturelle de camping

- Fourniture de buses, entreprise MORTIER : 1 572.66 € HT
- Pose de buses : entreprise LORAND : 560.00 € HT

Vote favorable à l'unanimité.

Travaux maison de l'auditoire. Travaux maçonnerie pour poteaux béton et ravalement à pierres-vues, devis entreprise LORAND : 5 195.00 € HT. Travaux charpente, devis entreprise ADAM-BOHEAS : 4 161.00 € HT. Vote favorable à l'unanimité.

Travaux préau local technique. Travaux charpente et couverture : devis entreprise ADAM-BOHEAS : 5 680.00 € HT. Travaux maçonnerie (fourniture de matériaux) : devis entreprise MORTIER : 3 478.50 € HT. Travaux terrassement : devis entreprise LORAND : 1 047.00 € HT. Vote favorable à l'unanimité.

Convention fonds de concours auprès de la communauté de communes. Maison de l'auditoire pour un montant de 5 073 € sur un montant de travaux de 1 0146 €. Préau local technique pour un montant de 6 603 € sur un montant de 13 206 €. Voirie chemins des Ferrières et de la Montagne pour un montant de 8 324 € sur un montant de 41 226 €. Vote favorable à l'unanimité.

Les informations municipales

Achat matériels pour le service technique. Devis entreprise BESNIER : Perforateur portatif : 388.17 € HT, Meuleuse portative : 142.79 € HT. Vote favorable à l'unanimité.

Achat de stores école publique Maxime le Forestier pour 2 classes. Devis MAGITEX : 1 947.00 € HT. Vote favorable à l'unanimité.

Décision modificative budget assainissement 2021. Modification pour 1 cts d'euro. Vote favorable à l'unanimité.

Rétrocession des parcelles ZS 87 (100 m²) et ZT 58 (160 m²) au profit de la communauté de communes dans le cadre de la labellisation ENS des Mines de la Brutz. Rétrocession à l'euro symbolique. Vote favorable à l'unanimité.

Séance du 14 Juin 2021

Secrétaire de séance : F. DAVID

Absents : V.MUSSARD (pouvoir à M. DUCHENE), S. MIGNOT (pouvoir à J. LAPAIX), Christelle CORBIERE (pouvoir à F. DROUIN), Jérôme GUIFFAUT
Séance à huis-clos

Taxe Foncière sur les propriétés bâties pour construction nouvelle et addition de construction à usage d'habitation à partir de 2022. Exonération du montant de la Taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 40 % pendant deux ans. Avis favorable à l'unanimité

Vente des parcelles AB 245, AB 455 et AB 535, rue St Martin. Vente au prix de 32 000 € du terrain viabilisé dont 3 000 € de rémunération à la société SAFTI (notion, dans l'acte, d'une servitude de passage de fourreaux). Avis favorable : 12, abstention : 1.

Acquisition de 10 logos de barrières urbaines. Devis de la société GARGAM : 263 € HT. Avis favorable à l'unanimité

Réfection de marquages de voirie rue Andrée Récipon. Devis société AVOMARQ : 1 974 € HT. Avis favorable à l'unanimité.

Réfection peinture pont St Eustache et fontaine église. Devis société DECO FULK : 1 700 € HT. Avis favorable à l'unanimité

Réfection voirie chemins des Ferrières et de la Montagne. Société COLAS retenue : 41 226 € HT. Avis favorable à l'unanimité

Tarifs garderie et cantine 2021-2022.

Tarif garderie : maintien du tarif actuel de 2.20 €/heure. Avis favorable à l'unanimité

Tarif repas cantine : 3.85 € soit 0.05 € de plus qu'en 2020
9 voix pour, 2 abstentions, 2 voix contre.

Tarif assainissement 2022.

Passage de la part forfaitaire de 95 € HT à 100 € HT.

Passage de la part au m³ de 2 € HT à 2.10 € HT

Avis favorable à l'unanimité

Convention RGPD (protection des données). Participation de 339.52 € par an pendant 3 ans dans le cadre de la nouvelle convention avec la communauté de commune. Avis favorable à l'unanimité

Réfection de la signalétique parcours sportif. Devis ALPHA-PUB : 525.40 € HT. Avis favorable à l'unanimité.

Fiscalité de la commune de TEILLAY en 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
TH	16,43	16,63	16,91	-	-
TFPB	16,91	17,11	17,40	17,40	37,93
TFPNB	44,58	45,11	45,88	45,88	45,88
Variation :		+ 1,20 %	+ 1,70 %	=	

Pour le vote du taux FB en 2021 :

	2020	2021
- Taux communal :	17,40	
- Taux Départemental :	19,90	
TOTAL taux Commune + Dpt :	37,30	37,93

A compter de 2021, la commune perçoit la part départementale de TFPB en plus de la part communale;

L'impact pour un foyer moyen est de 7 € pour la taxe sur le foncier bâti (TFB).

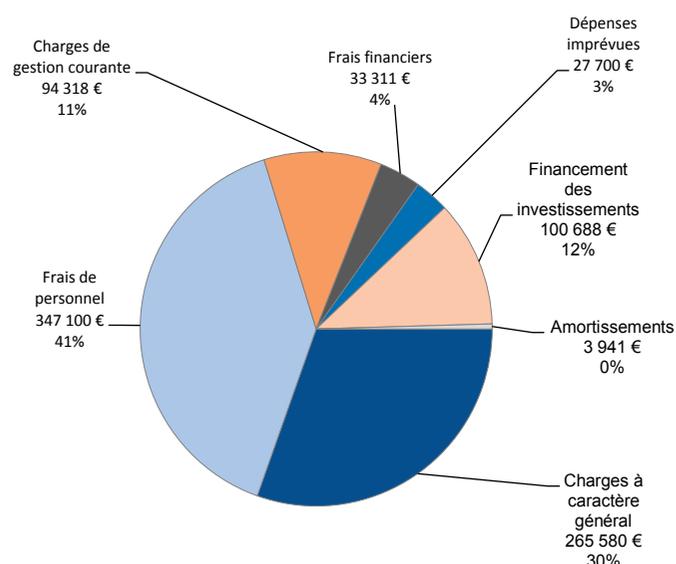
La suppression de la taxe d'habitation (TH) pour 80 % des foyers représente une diminution de cotisation de 586 € par foyer concerné en 2020.

La suppression pour les 20 % des foyers restants s'étalera de 2021 à 2023 et représentera à terme 1 136 € par foyer concerné.

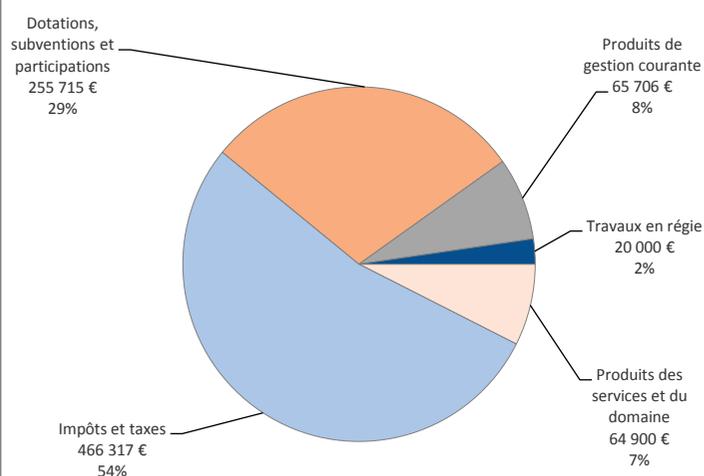
Les informations municipales

Le budget 2021

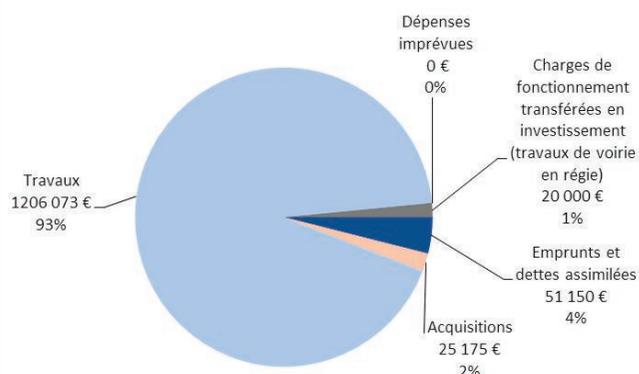
Les dépenses de fonctionnement au budget communal 2021



Les recettes de fonctionnement au budget communal 2021



Les dépenses d'investissement au budget communal 2021



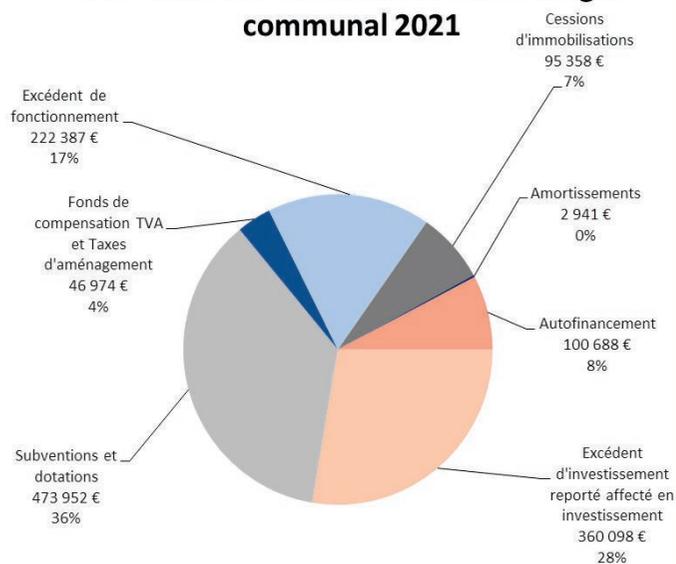
➤ Acquisitions :

Terrains (Delanoe, Deville, Site St Eustache, rue Andrée Récipon) : 61 218 €
 Logiciels et matériels informatiques : 5 638 €
 Matériels (drapeaux, déco Noël,...) : 6 500 €
 Matériels d'exposition Maison Tilheg : 1 000 €
 Matériels de voirie : 4 000 €
 Matériels service technique : 5 000 €
 Matériels salle R.Prot : 3 000 €
 Hauts parleurs chapelles St Eustache : 500 €
 Signalétique parc animalier : 1 000 €
 Matériels et Mobilier école publique (chaises, stores...) : 4 500 €
 Jeu Conseil municipal des enfants : 2 000 €

➤ Travaux :

Mairie (parquet, radiateurs) : 3 000 €
 Chemins Montagne, Ferrières, Martigné : 50 000 €
 Maison Tilheg (GTB, fontaine) : 11 142 €
 Eclairage public (rue du Manoir, Rue de St Malo, éclairage abri-bus) : 87 967 €
 Aménagement bourg : 647 473 €
 Préau atelier technique, motorisation portail : 13 500 €
 Fissures et mécanisme cloche chapelle, étanchéité fontaine église : 4 500 €
 Local sanitaire aire camping-cars : 51 986 €
 Travaux dans le cadre de la convention ENS : 5 000 €
 Illumination île étang : 3 824 €
 Extension cimetière et caveau indigents : 253 000 €
 Remise en état parcours sportif : 2 500 €

Les recettes d'investissement au budget communal 2021



Détail des subventions :

Etat (aménagement bourg, aire camping-cars, cimetière) : 184 000 €
 Région (aménagement bourg, aire camping-cars) : 124 124 €
 Département (aménagement bourg, site st Eustache, église) : 143 669 €
 Bretagne porte de Loire Communauté (éclairage public) : 26 859 €

Autres recettes d'investissement :

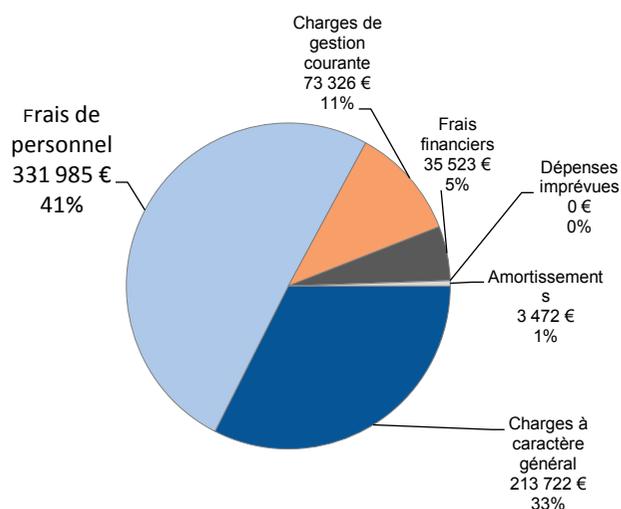
Fonds de compensation de TVA par l'Etat : 43 974 €
 Ventes de terrains : 70 183 €
 Taxe d'aménagement : 3 000 €

Les informations municipales

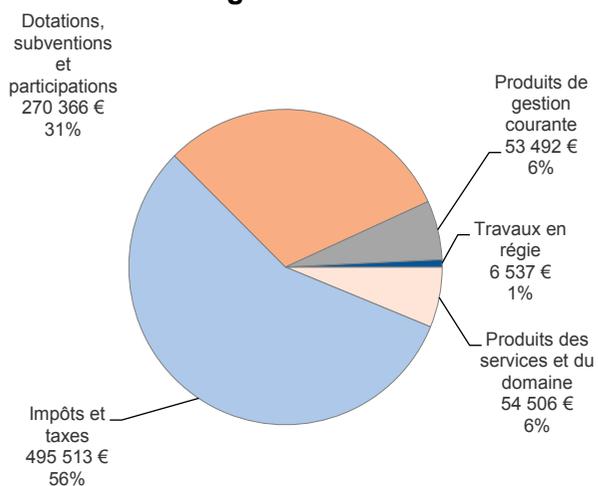
RÉALISÉ 2020 : LE COMPTE ADMINISTRATIF

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement au budget communal 2020



Les recettes de fonctionnement au budget communal 2020



➤ **Charges à caractère général** : dépenses d'achat de fournitures, entretien bâtiments et voirie, consommables, études, assurances.

➤ **Charges de gestion courante** : indemnités élus, subventions aux associations, participations aux syndicats, aux frais de l'ALSH,...

➤ **Frais financiers** : intérêts des emprunts.

➤ **Excédent de fonctionnement** : différence entre recettes et dépenses de fonctionnement qui permet de financer le remboursement du capital des emprunts ainsi que les investissements.

➤ **Produits des services et du domaine** : produits liés à la cantine, à la garderie,

➤ **Impôts et taxes** : constitués principalement par les impôts locaux (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti) et par les versements de la Communauté de Communes Bretagne porte de Loire Communauté qui compensent le passage en taxe professionnelle unique.

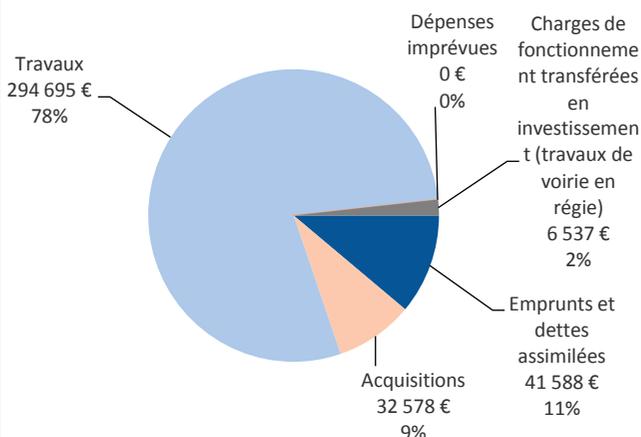
➤ **Dotations, subventions et participations** : versées par l'État, elles sont destinées à couvrir les charges à caractère permanent que la collectivité assure pour service de la population.

➤ **Produits de gestion courante** : locations des immeubles appartenant à la commune. Remboursement par les assurances des sinistres.

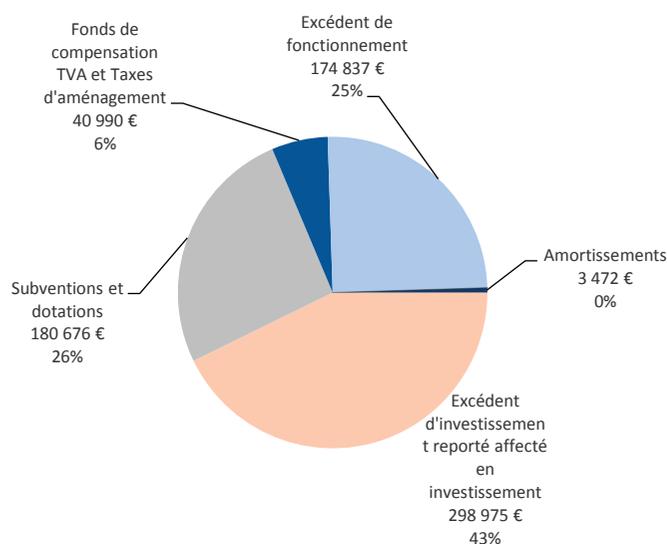
➤ **Travaux en régie** : travaux réalisés par les employés communaux, enregistrés au cours de l'année en fonctionnement et transférés en fin d'année en investissement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement au budget communal 2020



Les recettes d'investissement au budget communal 2020



Résultats élections

➤ Elections Régionales

Résultats du 1er tour :

- Gilles PENNELLE - Liste Rassemblement National : 59 votes
- Thierry BURLLOT - Liste Union du Centre - 31 votes
- Loïg CHESNAIS-GIRARD - Liste Union de la Gauche : 59 votes
- Claire DESMARES-POIRRIER - Liste d'union à gauche avec des écologistes : 19 votes
- Daniel CUEFF - Liste Ecologiste : 19 votes
- Isabelle LE CALLENNEC – Liste Les Républicains : 15 votes
- Pierre-Yves CADALEN - Liste La France insoumise : 11 votes
- Joannic MARTIN : Liste Régionaliste : 9 votes
- Valérie HAMON - Liste Extrême gauche : 5 votes
- David CABAS - Liste Droite souverainiste : 4 votes
- Kamel ELAHIAR : 0 votes
- Christophe DAVIET - Liste Divers : 0 votes
- Yves CHAUVEL - Liste Droite souverainiste - 0 votes
-

Résultats du 2ème tour :

- Thierry BURLLOT - Liste Union du Centre : 50 votes
- Gilles PENNELLE - Liste Rassemblement National : 49 votes
- Loïg CHESNAIS-GIRARD - Liste Union de la Gauche : 48 votes
- Isabelle LE CALLENNEC - Liste Les Républicains : 29 votes
- Claire DESMARES-POIRRIER - Liste d'union à gauche avec des écologistes - 29 votes

➤ Elections Départementales

Résultats du 1er tour :

- Martin Frédéric - Roux Laurence - 63 votes
- Gohier Myriam - Minier Vincent - 50 votes
- Danion Samuel - Dréan Nadine - 22 votes
- Faubladié Caroline - Rodier Louis - 55 votes
- Morin Stéphane - Rolland Bérénice - 16 votes

Résultats du 2^{ème} tour :

- Martin Frédéric - Roux Laurence - 94 votes
- Gohier Myriam - Minier Vincent - 102 votes

Travaux d'aménagement rue de Bain et rue de la Noë

Les travaux d'aménagement rue de Bain et rue de la Noë sont terminés. Le coût de ces travaux s'élève à 366 000 € HT pour la réfection des réseaux eaux usées, eaux pluviales et à 487 000 € HT pour l'aménagement des trottoirs, chaussées, rond-point, dispositifs de sécurité et aménagement paysagers. Nous avons obtenu des subventions du Département à hauteur de 70 894 € au titre du Fond de Solidarité Territoriale, de 90 000 € par les services de l'Etat au titre de la DETR, de 100 000 € par la Région et de 49 762 € toujours par le Département pour la réfection de la couche de roulement et des travaux connexes. Il est aussi à préciser que les travaux de pose de résine et de peinture des passages piétons au nord de la rue de Bain et rue de la Chesnais Avril ont été réalisés par le Département à titre gratuit.

Par ailleurs, les travaux de maçonnerie de la bâtisse de l'auditoire ont été réalisés en partie par notre service technique. Des travaux de ravalement et de charpente viendront les compléter. Beaucoup de personnes s'interrogeaient sur la nécessité de conserver cette vieille bâtisse. Aujourd'hui, tous les échos qui nous reviennent disent que nous avons bien fait et que cette entrée de bourg avec cette bâtisse est très qualitative.

Nous savons que ces travaux de grande ampleur ont pu gêner certains d'entre vous mais comment aurions nous pu faire autrement. Ceux-ci se sont passés dans de bonnes conditions et les entreprises ont toujours été à notre écoute pour éviter le maximum de désagréments.

Les retours que nous avons de l'ensemble de cet aménagement sont très positifs. Nous envisageons

une démarche identique pour la rue du Prieuré, la rue de la Chénais-Yron et la rue des Forges. Ces travaux ne pourront se faire que lorsque l'on nous aura pu obtenir les subventions.

Il faut rappeler que non seulement ces aménagements rendent notre commune plus attractive mais aussi permettent à votre patrimoine immobilier situé dans ces deux rues de prendre de la valeur grâce à nos investissements.



Bâtisse de l'auditoire

Cette ruine reprend des couleurs dans le cadre de l'aménagement de la rue de Bain. Verrue potentielle avant sa restauration, elle participe aujourd'hui à la qualité esthétique de votre entrée de bourg et de ce carrefour (pour les plus anciens de la commune, y habitait autrefois un homme que tout le monde appelait le « Père TRIPON »).

L'aménagement général de la bâtisse est réalisé sous forme de pergola dont vous pouvez découvrir l'esquisse ci-dessous. Espace de convivialité avec la pose d'une table et de bancs, elle permettra aux riverains de s'y poser ou de s'y reposer. Par ailleurs, nous y disposerons des panneaux d'informations sur l'histoire de ce lieu car à proximité de cette maison se trouvait « l'auditoire de justice » dont la structure se présentait sous une silhouette ressemblant à une pagode. L'ancien coq du clocher de l'église tronnera sur ce bâtiment



Préau atelier technique communal

Nous avons prévu de réaliser un nouveau préau à l'atelier technique communal afin de mettre à l'abri l'ensemble de nos matériels. Par ailleurs, une mise à disposition complémentaire d'une vingtaine de m² est prévu pour les associations (leur local actuel étant devenu un peu trop exigü). Ces travaux sont en cours ; ils sont réalisés en grande partie par notre service technique grâce aux compétences en maçonnerie de Sébastien DERSOIR. Nous avons fait appel à l'entreprise LORAND pour réaliser le terrassement et à l'entreprise BOHÉAS pour la charpente et la toiture. Cet équipement devrait être opérationnel à l'automne.



Table de ping-pong extérieure

Conformément aux décisions du conseil municipal des enfants de l'année passée, une table de ping-pong extérieure a été mise en place aux abords de notre terrain multisports. Nous espérons qu'elle sera largement utilisée par nos jeunes.



Éclairage abri-bus

Afin d'assurer la sécurité de nos écoliers en campagne, quatre abri-bus de la commune ont bénéficié d'un éclairage par système photovoltaïque. Ceux-ci ont été installés à la Chapelle, à la Chesnais Roussel, au croisement de la route des Huardières et à la cour au Mercier, par nos services techniques.



Aire naturelle de camping

L'aire naturelle de camping est en cours de réalisation. Les travaux du bloc sanitaire destiné à l'ensemble des campeurs et des usagers du site de Saint-Eustache sont terminés.

Il reste les emplacements qui seront réalisés par nos services techniques ainsi que des aménagements connexes pour les camping-cars. Nous ne savons pas pour le moment si cet équipement sera opérationnel pour la saison estivale. Celui-ci est destiné à rendre plus attractive notre commune et à, nous l'espérons, amener une clientèle supplémentaire à nos commerçants.



Travaux de déploiement de la fibre optique et du très haut débit



Les travaux de déploiement de la fibre sur notre commune vont démarrer prochainement. Une première phase va consister à relier le bourg à l'armoire de la Thébaudais. Une tranchée va être réalisée pour poser les fourreaux dont le départ se fera à partir de l'extrémité de la rue Andrée Récipon. Il va ensuite longer la départementale

772 jusqu'au terrain de foot, emprunter puis le cheminement vers la voie verte jusqu'à la route de la Thébaudais pour rejoindre l'armoire qui sera située à la place de l'abri-bus de ce village. Ces travaux sont réalisés par Mégalis avec des financements Etat, Région, Département et Communauté de Communes.



Renouvellement du personnel au service technique

Fin 2020, deux agents des services techniques ont fait valoir leur droit à la retraite (Michel DEROCHE et Yves JUDAIS). Une commission de recrutement a été mise en place composée de conseillers municipaux et de notre secrétaire de mairie. Dans un premier temps, treize candidatures nous ont été soumises et ont fait l'objet d'une présélection aboutissant à l'audition de six candidats. Parmi ceux-ci, la commission a retenu la candidature de David COLLET (agent technique à la commune de Thourie) et celle de Sébastien DERSOIR. Malheureusement ce dernier nous a annoncé son départ de la commune de Teillay et son contrat s'est donc terminé début juillet (le conseil municipal tient particulièrement à la remercier pour le travail qu'il a accompli durant ces six mois, notamment grâce à ses compétences de maçon : réfection du puits de la maison Tilheg, réfection de la maison de l'Auditoire, construction du nouveau préau au service technique).

La commission a auditionné deux nouveaux candidats supplémentaires et a retenu la candidature de Dany LABOUROT qui occupait des fonctions similaires avec les compétences que nous recherchions puisqu'il travaillait dans une entreprise d'aménagement paysager (herboratum à Orgères).

C'est donc une nouvelle équipe qui est au service des Teillaquois complétée, en période estivale, par un agent mis à disposition par « Mode d'emplois ».

Nous leur souhaitons tous la meilleure prise de fonction possible et les encourageons à faire de TEILLAY une commune agréable où il fait bon vivre.



Cheminement piétonnier des étangs



Les cheminements piétonniers (allées sablées) sur le site de St Eustache se dégradent avec le temps et il y avait donc nécessité de refaire leur sablage. Pour cela, nous avons fait appel à l'entreprise JEUSSET qui possède un matériel spécifique pour réaliser ce type de travaux. Ceux-ci se sont mis en collaboration avec nos services techniques pour la partie cylindrage. Nous procéderons chaque année à la réfection d'un linéaire de ces cheminements afin de faciliter la marche des piétons et la circulation des vélos et poussettes. Il est rappelé que les engins motorisés et les chevaux ne sont pas autorisés à circuler sur ces cheminements. Le coût de cette opération s'élève à 2 890 € HT.

Puits maison Tilheg

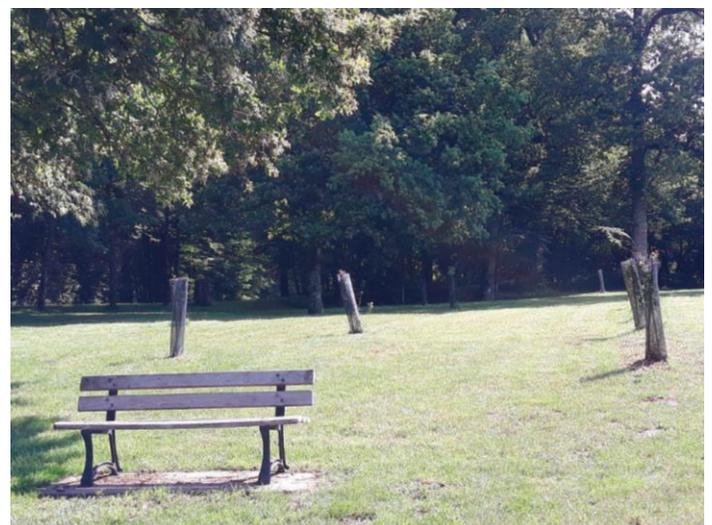
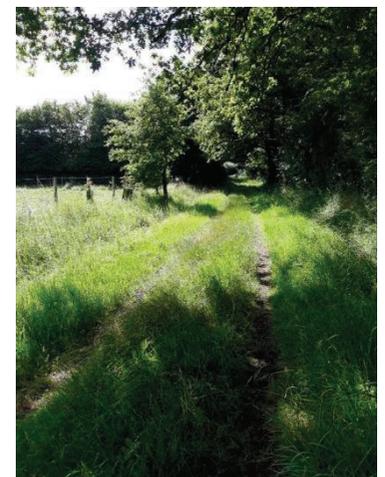


Le puits de la maison Tilheg devait être restauré par le chantier d'insertion de la communauté de communes (construction en pierres). Les compétences n'étant pas disponibles dans le cadre du dernier groupe d'agents de ce chantier d'insertion, nous avons réalisé ces travaux grâce au savoir faire de notre agent communal. Aujourd'hui la partie maçonnerie est terminée. Elle sera coiffée d'une partie métallique à l'image de la photo de droite.



Espace Naturel Sensible

Le Département d'Ille et Vilaine a souhaité mettre tous les habitants d'Ille et Vilaine à moins de 20 minutes d'un Espace naturel Sensible labellisé. Au sud du département, sur notre secteur, il y avait une zone blanche où ces conditions n'étaient pas remplies. Le site de St Eustache a été choisi pour rentrer dans cette démarche. Pour cela, il y a nécessité de réaliser des études sur la Faune et sur la Flore qui seront complétées par des parcours pédagogiques et quelques aménagements. Nous avons engagé l'étude Faune avec la Ligue de Protection des Oiseaux sur une période de cinq ans (montant : 18 825 € subventionné à hauteur de 50 %). L'étude Flore sera engagée en fin d'année avec un autre bureau d'étude. Des animations seront proposées au public et aux enfants de notre école.



➤ Hypnose



Séverine FAH Hypnothérapeute est installée à Teillay.

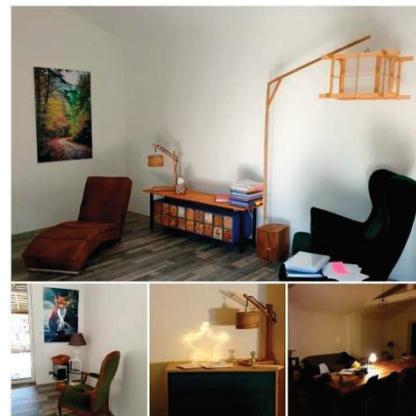
Je suis coach mental, auteure, hypnothérapeute, formatrice, conférencière et créatrice d'Eff & sens.

J'ai créé ma structure en 2004 et j'ai eu le plaisir de travailler en France et à l'étranger pour accompagner des équipes et des sportifs de haut niveau à se dépasser. Depuis 2020, je reçois sur rendez-vous à mon cabinet situé 2 rue du Prieuré à Teillay.

Mon outil d'accompagnement préféré, c'est l'hypnose.

L'hypnose est une médecine douce alternative reconnue par l'OMS depuis avril 2021; je pratique une hypnose douce à base de contes thérapeutiques où les mots dénouent les maux que ce soit d'une addiction comme le tabac, l'alcool, la drogue, le sucre..., de kilos superflus, de mauvaises habitudes telles que le grignotage ou

se ronger les ongles, de vos troubles du sommeil, de vos crises d'angoisse, du stress et de ses effets nocifs dans vos relations, dans votre quotidien, de vos allergies, de vos problèmes de peau, de transit, de vos traumatismes, de vos peurs ou phobies, de vos douleurs, le manque de confiance en soi, la peur de prendre la parole en public et tant d'autres choses... Faites moi part de votre besoin je crée votre séance sur mesure et je complète avec des exercices de coaching pour vous permettre de vous retrouver avec authenticité.



Pour prendre rendez-vous contactez-moi au 06 15 45 42 61 ou sur doctolib

➤ Cabinet d'Art-thérapie et thérapie



Les personnes avec autisme, handicaps physiques et/ ou mentaux, troubles cognitifs...sont les bienvenues.

Je propose des séances individuelles et en groupe pour les enfants, adolescents, adultes et personnes âgées avec différents supports : Arts plastiques (collage, dessin, peinture, écriture et modelage à l'argile), expression corporelle, théâtre, clown, relaxation et méditation, thérapie ACT...

Pour plus d'informations, me contacter au 06.63.90.87.75 ou via mon site <http://arttherapie-rennes.fr/>



Célia Criscuolo

ORDISERV35
Bain-De-Bretagne
Siret: 533 190 260 00026

- Dépannage informatique: Réparations Smartphones
- Nintendo Switch et Switch-Lite

OFFERT Frédéric
Technicien Conseil informatique

ordiserv35@gmail.com
0659615392
facebook.com/ordiservices35

Le Fretay
35620 TEILLAY

Cérémonie du 8 Mai



Le 8 mai 1945 marque la victoire, la liberté, le succès et l'espérance, mais c'est aussi l'aube d'un nouvel effort collectif pour la reconstruction, pour la paix et pour l'Europe. En ce 8 mai 2021 nous nous sommes rassemblés devant nos monuments. La journée a commencé par l'office religieux dans notre Église de TEILLAY, nous tenant droits, levant notre nouveau drapeau OPEX - SOLDATS DE FRANCE béni par notre bon padré le Père Joseph, honoré fiers et forts afin de rendre hommage à nos frères d'armes morts au combat pour sauver notre patrie.

Souvenons-nous de l'adversité surmontée et de la liberté reconquise.

Après la célébration nous nous sommes réunis devant notre monument aux morts, puis à La Chapelle Saint Eustache afin d'inaugurer et célébrer notre nouvelle plaque rénovée, glorifiant nos Maquisards, symbole de la résistance. La cérémonie s'est ensuite poursuivie à la stèle Andrée RECIPON. Sur l'ensemble de nos monuments, il a été déposé une gerbe de fleurs. Les hommages et honneurs ont été rendus le tout clôturé par notre hymne national et le chant des partisans.



Manon LEMAIRE
UNC - TEILLAY
Soldat de France



Au revoir l'ami Bernard

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de M. Bernard DUCLOS début février. Bernard était une figure de notre commune, homme simple au service des autres. Président de plusieurs associations, notamment de l'Union nationale des Combattants, toujours soucieux de perpétuer le travail de mémoire et du Club des aînés, pour lequel il a consacré une large partie de son temps. Il était également présent dans toutes les autres associations pour donner un coup de main notamment lors des événements sportifs ou culturels.



Par ailleurs, il a aussi consacré 19 années (1989 à 2001) au service de la vie publique en tant que conseiller municipal et bien au-delà en tant que membre du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Ayant quitté sa fonction d'élu, il a continué d'apporter ses services en tant que référent de la pêche dans nos étangs communaux. J'exprime aujourd'hui toute ma reconnaissance envers Bernard et je sais que cette reconnaissance est partagée par vous tous.

Bernard restera dans la mémoire des Teillaquoises et Teillaquois.

Sa vie peut se résumer dans cette citation « on emmène avec soi que ce que l'on aura donné ». Ce que Bernard a donné, chacun d'entre nous qui l'avons côtoyé, nous le portons en nous et chacun d'entre vous peut en témoigner.

Au revoir Bernard.



Bibliothèque « La Grange aux Livres »

L'adhésion à la bibliothèque est gratuite pour tous. La carte lecteur permet d'emprunter des livres et DVD pour 3 semaines, renouvelable.

Nous proposons une série de DVD prêtés par Bretagne Porte de Loire Communauté ainsi que des livres cartonnés, premières lectures romans, albums documentaires, bandes dessinées, témoignages enfants et adultes.

L'étage est consacré aux enfants de plus de 6 ans.

Des nouveautés vous attendent régulièrement !



Depuis 2 ans, nous faisons partie du réseau des bibliothèques de Bretagne Porte de Loire Communauté ce qui vous permet de réserver des livres ou DVD dans les bibliothèques adhérentes au réseau de les rapporter dans une autre.

Catalogue en ligne :

<https://reseaubibliotheques.bretagneportedeloire.fr>

Communes adhérentes : CHANTELOUP, CRÉVIN, ERCÉ EN LAMÉE, LA COUYÈRE, LA NOË BLANCHE, LE PETIT FOUGERAY, LE SEL DE BRETAGNE, PANCÉ, PLÉCHATEL, POLIGNÉ, SAULNIÈRES, TEILLAY, TRESBOEUF.

C'est l'occasion de vous rendre dans ces bibliothèques et de voir la culture sur le territoire.

Quand vous effectuez une réservation, nous vous contactons par mail voir téléphone lorsque celle-ci est arrivée.

Un tutoriel est mis à votre disposition afin de mieux comprendre comment réserver un livre ou un DVD sur :

<https://www.youtube.com/watch?v=nloQCeq4RIY>

HORAIRE D'OUVERTURES :

mardi de 16h30 à 18h30

mercredi de 10h à 13h

samedi de 10h30 à 12h

☎ 02 99 44 24 86 - ✉ lagrange.auxlivres@orange.fr

La bibliothèque est fermée du 3 au 28 août.

Toutes les animations de la bibliothèque telles que « Histoire de grandir », éveil musical pour les 0-3 ans et autres ont été annulées pour cause d'épidémie COVID. Nous devrions reprendre ces animations à la rentrée de septembre.

➤ Animation Lecture 0-3 ans

La bibliothèque « La Grange aux Livres » organise des animations gratuites pour les enfants âgés de 0-3 ans animées par Fanny CORBÉ de l'association « Histoire de grandir ». Histoires racontées avec des tapis de lecture qui enchantent les petits et les grands. Elles sont ouvertes aux parents, aux grands-parents, aux assistantes maternelles avec un maximum de 12 enfants par séance. C'est pourquoi, nous vous demandons de vous inscrire auprès de Christelle à la bibliothèque, à l'agence postale ou par mail.



Dates des animations Lecture pour les tout-petits : Les jeudis de 9h30 à 10h30. Prochaines dates : 9 septembre, 7 octobre, 18 novembre et 2 décembre 2021.

➤ Éveil musical pour les 0-3 ans

Depuis l'année dernière, la bibliothèque a proposé l'éveil musical aux tout-petits avec Tiphaine PHILIPPON d'OPUS 17.

Ces animations sont gratuites avec un maximum de 12 enfants par séance. Inscriptions obligatoires à la bibliothèque, à l'agence postale ou par mail.

Les dates pour l'année scolaire 2021/2022 ne sont pas encore fixées.



*** Fabriquer ses produits ménagers écologiques niveau 2**

Samedi 25 septembre 2021 à 10h à la Maison des Jeunes. Atelier gratuit pour 10 participants, sur inscription auprès de Christelle par mail ou téléphone.

Trois recettes : la pierre d'argile, la lessive de lierre, le liquide vaisselle et nous aborderons les détachants écologiques. Nécessaire à prévoir : 1 paire de gant de ménage, 1 tablier et 3 bocaux d'environ 600 cl avec couvercle. Merci d'arriver au moins 5 minutes avant pour débiter à l'heure !

Le but de cet atelier est de permettre à chaque participant de faire un point sur ses pratiques, ses besoins et attentes.

Au-delà de la fabrication des produits, Séverine répondra aux interrogations de chacun. Le principe est d'outiller et accompagner le consommateur.

Pour participer à cet atelier niveau 2, il est préférable d'avoir participé à l'atelier niveau 1.

➤ Le Mois du Documentaire

Le mois du documentaire se déroulera un vendredi en Novembre 2021, à 20 h à la salle Raymond Prot.

La date à ce jour n'est pas fixée.

COUPE DU SEMNON – 50 ANS

Il y a 50 ans L'Union Sportive Saint-Eustache s'illustrait

Il y a 50 ans, la Coupe du Semnon prenait son envol pour une durée indéterminée les clubs de football situés autour du Semnon connaissait une épopée unique qui finalement durera 37 saisons.

De 1971 à 2007, ce sont près de 2000 rencontres qui ont été organisées et disputées pour décrocher le titre de vainqueur de la Coupe du Semnon, tant chez les seniors que chez les jeunes (juniors, cadets et minimes d'alors) et même les vétérans. Durant cette période, quatorze équipes seniors ont inscrit leurs noms sur les tablettes de la compétition intercommunale dont l'Union Sportive Saint-Eustache de Teillay, lors de l'année 1984. A noter que l'USSE aura participé à trois reprises à cette finale tant convoitée...

Pour résumer cette période unique, un livre relatant les meilleurs souvenirs est désormais disponible et ne peut que ranimer les moments forts qui ont marqué ces années sportives pour de nombreux acteurs.

Ce livre « La fabuleuse aventure de la Coupe du Semnon » (15 €) est disponible à l'agence Postale de Teillay



Légende photo : L'USSE Teillay (1984) décrochera le titre de la Coupe du Semnon en éliminant l'Espoir de Saint-Aubin-de-Pouancé lors d'une finale mémorable sur le terrain de Pléchatel.

REPAS ANNUEL DES AINES

Compte tenu de la crise sanitaire en 2020 et afin d'assurer la sécurité des participants, le repas des aînés qui est ouvert aux teillaquoises et teillaquois de 70 ans et plus a dû être annulé en octobre 2020.

La Commune qui souhaite plus que jamais maintenir ce moment d'échanges, de partage et de convivialité aura le plaisir de recevoir ses aînés, à la Salle Polyvalente « Raymond Prot » le samedi 16 octobre à 12 heures 30 sous réserve des contraintes sanitaires.

Le repas sera servi par le restaurant « l'Auberge des délices ».

Un carton d'invitation sera envoyé aux teillaquoises et teillaquois de 70 ans et plus inscrit(e)s sur la liste électorale. Si, pour une raison quelconque, vous n'avez pas reçu d'invitation, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la Mairie.

Le coupon de participation doit être retourné à la Mairie.

ENQUETE AGENCE POSTALE

Il est envisagé, en concertation avec La Poste, de modifier, en fin de semaine, les horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale.

Afin de répondre au mieux aux attentes de nos administrés et clients de l'agence postale, nous souhaiterions connaître votre avis sur les potentiels horaires d'ouverture au public de celle-ci.

Merci de bien vouloir répondre à ce sondage (coupon joint à ce bulletin) et retourner le coupon réponse à la mairie de Teillay (boîte postale à l'arrière de la mairie ou par mail à mairie@teillay.fr)

Merci d'avance pour votre réponse.

JUMELAGE

Une union célébrée en toute amitié

Par Sarah Remppe

BUSSY-CHARDONNEY ANNIVERSAIRE

Samedi, les habitants se sont réunis pour fêter les 60 ans de la fusion entre Bussy et Chardonney.

C'e n'était pas la fête prévue initialement « Covid oblige », mais elle fut belle tout de même. Samedi, une centaine de citoyens de Bussy-Chardonney se sont donné rendez-vous pour commémorer les noces de ce qui était alors deux villages. « Comme dans un mariage, il a fallu, il y a 60 ans, faire l'inventaire du fiancé et de la fiancée, a imaginé Dominique Kohli, président du Conseil général et ayant vécu cette fusion à l'époque. Les deux communes avaient du bien, mais il y avait des francs lourds et des francs légers. Les lourds à Bussy, qui possédait du terrain et les légers à Chardonney qui disposait de 120000 francs suisses en capital. Heureusement, la distribution a été bien travaillée. Et le président de souligner encore que l'état n'avait alors pas joué de rôle dans cette union laissée à « la responsabilité des citoyens ».



De g. à d. Dominique Kohli (président du Conseil), Laurence Cretegy (syndique) et Pascal Roh (président du comité d'organisation) trinquent à un mariage heureux depuis 60 ans. Gros

coup. Sur ces clichés, la fontaine, la gare, le château, le café, la poste ou la croix racontent à tous l'évolution des ans. Parfois accompagnés d'archives de journaux ou des figures locales, ces images se font les témoins du passé. « La complémentarité des communes de Bussy et Chardonney a fait ce que nous sommes aujourd'hui, a rappelé la syndique Laurence Cretegy. Notre village pourra rester ce qu'il

était deux. Car pour faire vivre un lieu il faut s'y investir. »
Vers l'avenir
 Si la place de jeux a été renommée « Place des Mondrets », en hommage au sobriquet des habitants et une table, symbole de convivialité, a été créée pour cet anniversaire, cette commémoration est aussi l'occasion de regarder vers l'avenir. Un autre mariage : point en effet le bout de son nez, celui de Hautemorges et

« Comme vous le savez, une fusion c'est se fondre dans l'autre et cela augmente le volume », a souligné la syndique. Sans aucun doute, les habitants le savent. Et qu'ils habitent Bussy (au-dessus de la route de l'Étraz) ou Chardonney (en dessous), tous sont prêts à se fondre dans Hautemorges. Rappelons que les Mondrets avaient précédé la fusion à 47%, un résultat représentant bien leur expérience des mariages réunis,



Jeunesse

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



Malgré cette seconde année particulière, les enfants du conseil municipal ont été très actifs.

Ils ont réussi à faire une matinée "nettoyage de la commune".

Ils ont planté des aromates dans le jardin municipal, près de la maison Tilheg, et récolté 25 kgs de produits d'hygiène pour l'association Panisol.

Le jardin communal est en libre accès pour les teillaquois. Une araignée d'escalade est aussi prévue afin de compléter l'aire de jeux près du skate park.

Nous les remercions bien fort pour leur investissement. Une nouvelle équipe se mettra en place en septembre et j'en suis sûre, aura cette même énergie positive



REMISE DES DICOS



Le 29 juin à la maison Tilheg, s'est déroulée la remise des dictionnaires pour nos 7 élèves de l'école publique Maxime Le Forestier qui quittent notre école pour entrer dans la cour des grands. Ils ont reçu de la part de la Municipalité ce dictionnaire qui les accompagnera tout au long de leur vie de collégiens. Celui-ci a été complété d'un chèque cadeau offert par l'APEEP en compensation du voyage que ces jeunes élèves n'ont pu effectuer en raison de la crise sanitaire. Leur a été également remis un ouvrage sur les fables de la Fontaine offert par l'Education Nationale. Cette cérémonie s'est déroulée dans une ambiance joyeuse et ensoleillée. Elle s'est clôturée par le verre de l'amitié.

Ont reçu un dictionnaire : AUFFRAY Maëllys, DERVOIR Lola, DUCHENE Emma, GUIFFAUT Lana, HENRY Soan, MUSSARD Sacha, PERRIN-SLOMIANY Lucas

Les associations qui souhaitent faire passer une information sur le panneau lumineux concernant leur manifestation doivent retirer un imprimé à la mairie et l'adresser au secrétariat trois semaines avant la date de la manifestation.

Rappel aux associations désirant faire une parution sur le bulletin municipal, déposer vos articles avant : le **10 décembre** pour le bulletin de janvier et le **15 juin** pour le bulletin de juillet.

La commission communication n'est pas responsable des éventuelles erreurs au sein des articles.

UNC - TEILLAY



Anciens Combattants de toutes les générations du feu, OPEX, AFN, SOLDATS DE FRANCE, Veuves de guerre, Veuves d'anciens combattants, sympathisants, rejoignez l'UNC - TEILLAY

L'UNC est une association forte solide forgée dans les tranchées en 1917, tous frères d'armes nous défendons les intérêts de tous les combattants et de nos membres, pour toutes informations consultez notre site internet et pour tous renseignements vous pouvez me joindre au 0767295635



APEEP

Toujours beaucoup d'actions menées par les parents d'élèves de L'APEEP afin d'améliorer le quotidien des élèves dans ce contexte particulier.

C'est pourquoi cette année, nous n'avons fait que de la vente à emporter : Saucissons, pizzas, chocolat de Noël, galettes des rois, gâteaux St Michel et tombola. Grâce à tous les bénévoles, nous avons pu confectionner des sachets de pâques pour chacun des élèves, faire un don à l'école de 1400 euros pour l'achat de matériel de sport.

Notre collecte de papier continue les dates sont les suivantes :

Août : Relâche, 4 septembre, 2 octobre, 13 novembre, et 4 décembre.

Toute l'équipe de l'APEEP vous souhaite de belles vacances et vous remercie de votre participation.

U.S.S.E. GYM volontaire !

La saison 2020/2021 s'achève avec toutes ses difficultés rencontrées dues au Covid mais restons positives. Pensons d'ores et déjà à la rentrée !

Dispensés par une animatrice diplômée, les cours ont lieu le **jeudi soir de 20h30 à 21h30 à la salle multifonctions « Raymond Prot »** de Teillay.

L'âge requis pour cette activité sportive est de 16 ans. Vous pouvez assister gratuitement aux deux premières séances des **9 et 16 Septembre** afin d'y découvrir l'activité.

Nouveau en Septembre :

Un cours séniors aura lieu le Lundi de 9h30 à 10h30 à la salle polyvalente, Rue du Muguet à Ercé en Lamée.

La cotisation pour la saison 2021/2022 restera à 65 €.

Vous pouvez nous contacter par mail usseteillay.gym@gmail.com ou par téléphone auprès des membres du bureau :

- Mme HELLEU Medeleine : 02.99.44.22.32
- Mme HASLET Joëlle : 02.99.44.20.86
- Mme PICHOT Dany : 06.84.17.68.12

Les représentantes de l'USSE – section Gym

Salle de sports ERCE – TEILLAY

Les gros travaux de structure de la salle des sports ERCÉ-TEILLAY sont réalisés, et se déroulent dans de bonnes conditions. Cette salle est prévue être opérationnelle pour mi novembre 2021. Elle n'est destinée qu'à la pratique sportive. Les équipements sont prévus pour le hand-ball, basket-ball, tennis, volley-ball et badminton.

L'utilisation de cette salle se fera dans le cadre d'un règlement qui est en cours d'élaboration. Destinée en semaine pour la pratique sportive de nos écoliers, elle sera mise à disposition à l'ensemble des associations sportives dans le cadre d'un planning qui sera élaboré en concertation à la rentrée de septembre.



FIN DE MANDAT DE CONSEILLER DEPARTEMENTAL



Après un peu plus de 10 années d'exercice de conseiller départemental, j'ai décidé de ne pas me représenter pour un troisième mandat, souhaitant passer le relais à des candidats plus jeunes. Dans le cadre de ces fonctions que j'ai assurées, j'ai défendu plusieurs dossiers dans l'intérêt de notre canton.

Tout d'abord, je suis intervenu prioritairement sur la voirie départementale et la sécurité de cette dernière : cela a été, en particulier, le traitement du point noir identifié au carrefour de la « Croix-Blanche » à Bain de Bretagne qui a pu être traité après négociation par un rond-point qui rend aujourd'hui cette intersection complètement sécurisée. Cela a été aussi le traitement de la route départementale RD 772 entre Bain et Teillay jusqu'à la limite du département qui a pu recevoir une couche de roulement neuve (cela concerne aussi d'autres portions de routes départementales sur le canton).

Sur le plan immobilier, trois équipements principaux ont été réalisés sur notre canton : la réalisation de l'Agence Départementale sur la zone de Château-Gaillard ainsi que, récemment, la construction du nouveau CDAS (Centre Départemental de l'Action Sociale) à proximité de cette dernière. Autre investissement important, c'est la rénovation du collège du « Chêne-vert » qui est en cours et dont la dépense représente plus de 4

millions d'euros. Un autre sujet qui me tenait à cœur, et pour lequel il a fallu batailler, a été l'augmentation des aides aux collectivités dans le cadre de la construction de nouveaux équipements aquatiques. Ce dossier a fini par une issue favorable puisqu'une subvention complémentaire d'environ 700 000 euros a pu être obtenue cumulée à celle du contrat de territoire de 1,5 million d'euros.

Autres interventions majeures : le transfert d'équipements communaux ou intercommunaux au département notamment les casernes de pompiers du Grand-Fougeray et d'Ercé-Teillay ainsi que le transfert de la voie verte, équipements qui étaient onéreux pour nos collectivités. Beaucoup d'autres dossiers moins importants ont été discutés et ont reçu, dans la majorité des cas, une réponse positive.

Il est difficile de vous énumérer de manière exhaustive l'ensemble des dossiers que j'ai pu porter mais par ces quelques lignes je vous en présente la photographie principale.

J'espère que mon successeur aura à cœur de porter les intérêts de notre territoire pour que celui-ci reste le plus attractif possible et très qualitatif pour le bien-être de nos habitants.

AIDE A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial, Bretagne porte de Loire Communauté s'est engagée à maîtriser les émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité et à développer les mobilités alternatives.

Pour encourager l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE), la Communauté de Communes a institué un dispositif de subventionnement.

Le montant forfaitaire de l'aide est de 100 €. Cette aide donne le droit de solliciter la prime vélo électrique de l'Etat.

Conditions pour obtenir l'aide de la Communauté de Communes :

- Habiter l'une des 20 communes de Bretagne porte de Loire Communauté
- Se porter acquéreur d'un VAE neuf
- Justifier d'une non-imposition sur le revenu de l'année précédant l'achat
- S'engager à ne pas revendre le VAE aidé pendant les 3 ans suivant l'achat et à procéder à son marquage bicycode.

Un seul dossier sera accepté par foyer fiscal.

Vous pouvez télécharger le formulaire de demande sur bretagneportede Loire.fr/listes/mobilites

Le dossier est à renvoyer :

- Par mail : mobilites@bretagneportede Loire.fr
- Par courrier postal : Bretagne porte de Loire Communauté – 42 rue de Sabin -35470 Bain de Bretagne



FUITE D'EAU POTABLE APRES COMPTEUR



Chaque année, nous sommes contactés par des titulaires d'un contrat d'abonnement au service d'eau, en raison d'une facturation excessive, due à une fuite d'eau non détectée après compteur.

Le Syndicat des Eaux vous rappelle que chaque client, titulaire d'un abonnement, reste responsable du compteur et de son branchement au réseau public, ce dernier commence à partir du joint situé après le compteur. Le client, responsable du branchement, doit s'assurer régulièrement du bon fonctionnement de celui-ci et notamment des fuites pouvant intervenir après le compteur.

Pour cette raison, nous vous conseillons de surveiller régulièrement la consommation d'eau à votre compteur.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que la loi Warsmann permet de bénéficier d'un dégrèvement sur la surconsommation en cas de très grosse fuite d'eau **non détectable**. Le bénéficiaire de ce dégrèvement devra prouver d'une part que la fuite était non détectable et d'autre part qu'un professionnel est intervenu pour réparer le préjudice. **L'intervention du plombier devra être justifiée par la présentation de sa facture.**

Nous tenons particulièrement à vous informer de ces problèmes. Il est très désagréable de voir sa facture d'eau passer du simple au double, voir, à une facturation multipliée par 10. Chaque année, des abonnés en sont victimes.

.....
Chaque année, des abonnés sont victimes de fuite d'eau

Comment repérer une fuite d'eau ?

1 heure vous suffit pour détecter une fuite sur votre installation privée. Pour cela :

- Fermez tous les robinets, n'utiliser ni appareils ménagers (lave-linge, lave-vaisselle etc...) ni chasse d'eau.
- Ensuite, relevez les deux derniers chiffres (en rouge) à droite de votre compteur
- 1 heure plus tard, vérifiez les deux derniers chiffres en question
- Si vous remarquez une différence, vous avez très certainement une fuite sur votre installation privée
- Contactez alors votre plombier pour localiser et réparer cette fuite. Ce dernier pourra également vous conseiller sur la protection de votre installation (réducteur de pression par exemple) en cas de pression trop forte.



MAISON DE L'EMPLOI ET DES SERVICES

La Maison de l'Emploi et des Services a ouvert ses portes le mardi 1^{er} décembre 2020 dans la Zone d'Activités de Château Gaillard 2 Allée de l'Ille au Steriad à Bain de Bretagne. Une antenne est également ouverte à l'Auditoire à Grand-Fougeray. Labellisé France Services, c'est un lieu d'accueil, de conseils et de rencontres dans lequel vous êtes accompagné dans vos démarches auprès des différents opérateurs de service public : CAF, CPAM, Finances publiques, CARSAT, pôle emploi....

Labellisation France Services

Bretagne porte de Loire Communauté s'est portée candidate à la labellisation France Services. Mis en place par l'Etat, ce dispositif a pour objectif de « consolider la présence du service public au cœur des territoires ». D'ici 2022, chaque citoyen doit pouvoir trouver, à moins de 30 minutes de son domicile, un premier niveau d'informations et un accompagnement dans ses démarches auprès des principaux opérateurs de service public. Pour mettre en place ce nouveau service, Bretagne porte de Loire Communauté recevra 30 000 € par an sous forme de subvention de la part de l'Etat.

A chaque situation individuelle, des réponses adaptées

Vous êtes reçu par des professionnels spécialement formés. Une information est apportée si possible immédiatement sur place. Une prise de contact directe avec les partenaires peut être proposée lorsque la situation le nécessite. Un accompagnement aux démarches dématérialisées est également proposé. 8 bornes informatiques à Bain de Bretagne, 3 à Grand-Fougeray et une salle de visio-conférence sont à la disposition du public. C'est aussi un lieu de convivialité avec des espaces adaptés aux échanges. Les permanences de l'Adil, SOLIHA ou l'architecte conseil du Département ont lieu désormais à la Maison de l'Emploi et des Services.

Le Steriad

PA de Château Gaillard 2 allée de l'Ille - 35470 Bain de Bretagne

Horaires :

Lundi : 9h-12h / 14h-17h (sur RDV)

Mardi : 9h-15h (créneau midi)

Merc : 9h-12h / 14h-17h (sur RDV)

Jeudi : 15h-19h (créneau soirée)

Vendredi : 9h-12h

Contact : 02 99 43 86 50 / 07 61 84 20 56

accueilfranceservices@bretagneportede Loire.fr

L'Auditoire

25 Place de l'Eglise - 35390 Grand-Fougeray

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi,

de 9h à 12h,

les après-midi et le mercredi

sur rendez-vous uniquement

Contact : 02 99 0844 80 / 06 99 61 04 98

accueilpae@bretagneportede Loire.fr

Plus d'informations sur le site bretagneportede Loire.fr

PASS COMMERCE ARTISANAT

de Bretagne porte de Loire Communauté

Bénéficiez d'une aide pouvant aller jusqu'à 7 500 € pour moderniser et dynamiser votre activité.

**COMMERCE
ARTISANAT**
PASS
de Bretagne porte de Loire Communauté

Bretagne porte de Loire Communauté et la région Bretagne ont instauré un régime d'aides directes afin de soutenir l'économie et aider à la modernisation du commerce indépendant et de l'artisanat.



PLUS D'INFOS

Stéphanie Courteille, chargée de mission Développement économique

de Bretagne porte de Loire Communauté

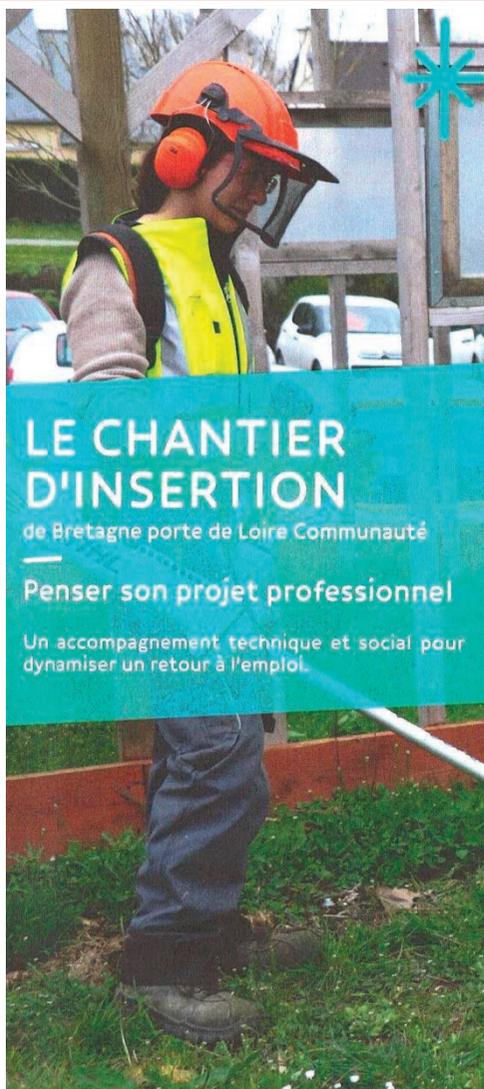
42 rue de Sabin 35 470 Bain-de-Bretagne

02 99 43 08 50

poleamenagement@bretagneportede Loire.fr



Les informations intercommunales



LE CHANTIER D'INSERTION

de Bretagne porte de Loire Communauté

Penser son projet professionnel

Un accompagnement technique et social pour dynamiser un retour à l'emploi.

Le fonctionnement

Les salariés du chantier sont employés en **Contrat à durée déterminée d'insertion** (CDDI). La durée va de 4 à 24 mois maximum.

Il s'adresse à des personnes **sans emploi rencontrant des difficultés** sociales et/ou professionnelles.

Les personnes éligibles à ce contrat sont, entre autres :

- » les bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, ASS...)
- » les demandeurs d'emploi de longue durée
- » les personnes reconnues travailleurs handicapés
- » les plus de 50 ans
- » les jeunes de moins de 26 ans, suivis par We Ker (Mission locale).



Vous souhaitez intégrer le chantier d'insertion ?

Vérifiez votre éligibilité au CDDI auprès de votre référent (Pôle emploi, WE Ker - Mission locale -, Référent RSA, Cap emploi...) et déposez-nous un CV, une lettre de motivation et votre **fiche diagnostic IAE**.

Votre candidature sera étudiée avec le plus grand soin.

Site de Bain-de-Bretagne

42 rue de Sabin
35470 Bain-de-Bretagne

- » **Cécile Gelin**
Accompagnatrice socio-professionnelle
06 42 90 04 41
gensduvoyage@bretagneportede Loire.fr
- » **Nolwenn Gangneux**
Encadrante technique
06 12 99 05 71
insertionbain@bretagneportede Loire.fr

Site de Grand-Fougeray

25 place de l'église
35390 Grand-Fougeray

- » **Géraldine Guilleux**
Accompagnatrice socio-professionnelle
02 99 08 44 80
paegf@bretagneportede Loire.fr
- » **Nicolas PAUL**
Encadrant technique
06 75 25 07 24
insertiongf@bretagneportede Loire.fr

Restez connectés à
Bretagne porte de Loire Communauté
bretagneportede Loire.fr
Bretagne porte de Loire Cté
Bretagne porte de Loire Cté



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européens dans le cadre du programme opérationnel national "Emploi et inclusion" 2014-2020.



LE POINT ACCUEIL EMPLOI

de Bretagne porte de Loire Communauté

Au cœur de l'emploi local

Un accueil personnalisé pour les demandeur-se-s d'emploi, salarié-e-s, employeur-se-s.

Site de Bain-de-Bretagne



Immeuble Le Steriad
2 allée de l'Ille
35470 Bain-de-Bretagne
02 99 43 86 50



Du lundi au jeudi de 9h à 12h
Le mardi et le jeudi de 14h à 16h (pour consultation sur ordinateur)

- » **Marie Esnault**
Conseillère emploi
accueilpaebain@bretagneportede Loire.fr
- » **Laurence Chioconi**
Chargée de mission emploi-relations entreprises
paebain@bretagneportede Loire.fr

Site de Grand-Fougeray



Maison du développement
25 place de l'Église
35390 Grand-Fougeray
02 99 08 44 80



Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h
Les après-midi et le mercredi sur rendez-vous

- » **Carine Tourillon**
Conseillère emploi-relations partenariales
accueilpaegf@bretagneportede Loire.fr
- » **Géraldine Guilleux**
Chargée de mission emploi-insertion
paegf@bretagneportede Loire.fr

Retrouvez les actualités du Point accueil emploi, des offres d'emploi, de formations...
f PAE Bretagne porte de Loire Communauté
et sur bretagneportede Loire.fr



Création graphique : Service aux entreprises de la communauté - Crédits photos : BRPC, GPRON

? Mon eau est non conforme à cause des METABOLITES ?

Pourquoi les métabolites sont évoqués seulement maintenant ?

Jusqu'à présent, les techniques d'analyse ne permettaient pas de détecter les métabolites avec fiabilité.

Grâce aux progrès techniques, aujourd'hui les métabolites et de nombreuses molécules de pesticides sont ajoutées au contrôle sanitaire.

EN 2002
50 MOLECULES DE PESTICIDES RECHERCHÉES

EN 2012
250 MOLECULES DE PESTICIDES RECHERCHÉES

Puis-je boire l'eau du robinet ? OUI

En Ille-et-Vilaine, le métabolite le plus détecté, l'Esa métolachlore se retrouve à des concentrations inférieures à 1 µg/L, la norme de conformité étant de 0,1 µg/l.

Les autorités de santé considèrent que cette molécule n'entraîne aucun effet néfaste pour la santé pour des valeurs inférieures à 510 µg/L.

En Ille-et-Vilaine, les concentrations retrouvées sont donc 500 fois plus faibles que la valeur de dangerosité.

? Qu'est-ce qu'un métabolite ?

C'est le produit de la dégradation d'une molécule (de pesticide par exemple).

Pesticide → dégradation → Métabolites

Comme les pesticides, les métabolites peuvent se retrouver dans l'eau prélevée pour l'eau potable (nappes, rivières, barrages).

? Quelles sont les solutions ?

- 1 **Poursuivre les actions pour réduire à la source les pesticides.**
Moins de pesticides utilisés = Moins de pesticides et de métabolites dans l'eau prélevée
- 2 **Mettre en place des traitements adaptés aux pesticides et aux métabolites sur les usines de production d'eau potable qui le nécessitent.**
- 3 **Faire venir de l'eau d'une ressource plus éloignée si le réseau d'eau potable le permet.**

AGIR ENSEMBLE POUR L'EAU

TRESOR PUBLIC



Le 1^{er} janvier 2021,
votre interlocuteur change.



Pour le paiement de vos factures locales
(eau, ordures ménagères, cantine, crèche, garderie, ...),
votre interlocuteur sera :

le Service de Gestion Comptable (SGC) de Guichen

Centre des Finances publiques
Place Georges Le Cornec - BP 98025
35580 GUICHEN

Accueil : lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h30

Renseignements et prise de RDV :
02 99 57 01 18

Pour le paiement de vos impôts
(impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxes foncières),
votre nouvel interlocuteur sera :

le Service des impôts des particuliers (SIP) de Redon

Centre des Finances publiques
1, rue des Ecoles - CS 80261
35603 REDON CEDEX

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 sans RDV
Sur RDV le lundi de 13h30 à 16h15

Renseignements et prise de RDV
dans votre espace personnalisé sur impots.gouv.fr,
en appelant le **0 809 401 401** ou 02 99 71 11 23

Vos solutions pour payer

en espèces chez un buraliste partenaire agréé
(en espèces dans la limite de 300 € ou par carte bancaire)

À Bain
Le Cyrano, 24 La Grande Rue
Bar des deux marchés, 14 rue des Merhards

A Ercé-en-Lamée
Le Cellier, 9 rue des Camélias

Au Grand-Fougeray
Les temps modernes, 5 rue de la Paix

À Guipry-Messac
Le Manac'h, 20 avenue de la Gare (Messac)
Tabac-Presses Brault, 38 place de l'Eglise
L'Omnibus, 67 avenue de la Gare (Messac)

A Pléché
Chez Carole, 3 place de l'Eglise

A Saint-Sulpice-des-Landes
Le Petit Sulpicien, 3 rue Louis Leray

en ligne sur impots.gouv.fr ou depuis votre smartphone

CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) des 4 Rivières & antenne MDPH : être accompagné dans vos démarches pour favoriser le maintien de l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap

❖ Pour qui ?

Le CLIC /Antenne MDPH est un service gratuit et personnalisé d'information et d'orientation pour les personnes âgées de plus de 60 ans, les personnes en situation de handicap (enfants et adultes) et leur entourage, habitants sur une des communes du Pays des Vallons de Vilaine.

❖ Quels sont les services proposés et pour quelles démarches ?

Le CLIC informe, oriente et accompagne dans les démarches en lien avec le maintien de l'autonomie.

Quelques exemples d'accompagnements proposés :

- Informations sur l'offre de services: aides à domicile, portage de repas, téléassistance, établissements (accueil de jour, hébergement temporaire ou permanent, accueil familial)...
- Aides aux démarches administratives en lien avec la perte d'autonomie: dossier APA, inscription en EHPAD, prestations des caisses de retraite...
- Renseignement sur les différentes prestations et accompagnement dans la constitution des dossiers auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH): Cartes d'invalidité et de stationnement, Reconnaissance Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Allocation Adulte Handicapé (AAH), Allocation enfant (AEEH) ...
- L'aide aux aidants

Des actions de prévention de la perte d'autonomie sont également proposées autour de thématiques comme la nutrition, la prévention des chutes, la conduite des séniors, le sommeil, la mémoire...

❖ Qui vous accompagne ?



L'équipe du CLIC vous propose un accueil gratuit et individualisé

❖ Où nous trouver?

Nous vous accueillons dans nos locaux à Guichen, de préférence sur rendez-vous. Nous proposons également des permanences délocalisées à Bain-de-Bretagne, Val d'Anast, Le-Sel-de-Bretagne, Grand-Fougeray et Guipry-Messac, **uniquement sur rendez-vous.**

CONTACT

Tel : 02 99 52 01 59 – Bâtiment Le Reso - 26 rue du Commandant Charcot, 35580 GUICHEN

Mail : accueil.clic.4rivieres@gmail.com

Ouvert le lundi de 14h à 17h et du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

SMICTOM DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE

ACCÈS INFORMATISÉ EN DÉCHÈTERIE

Les élus du Smictom des Pays de Vilaine ont décidé d'équiper les déchèteries d'un dispositif informatisé de gestion des accès. Les 8 sites sont concernés : Guichen, Guipry-Messac, Val d'Anast, Bain de Bretagne, Grand Fougeray, Pipriac et Sixt sur Aff et la plate-forme d'apport de végétaux (située sur la commune du Petit-Fougeray).

Ce dispositif est composé d'une barrière à levée automatique placée à l'entrée de la déchèterie à laquelle est associé un lecteur de carte pouvant identifier chaque usager.

POURQUOI UN TEL DISPOSITIF ?

Les intérêts sont multiples. Avec en plus la garantie de sites davantage sécurisés, ce système, déjà mis en place et éprouvé dans de nombreuses déchèteries françaises, permettra d'en limiter l'usage aux seuls habitants du Smictom. En outre, ces réaménagements rendront la circulation plus fluide dans l'enceinte de la déchèterie, favoriseront les échanges et les conseils avec le personnel, et amélioreront ainsi les performances de tri et de recyclage des déchets apportés.

MISE EN ŒUVRE

Depuis le 8 mars 2021, vous devez présenter votre carte devant le lecteur de carte de la borne pour que la barrière se lève et que vous puissiez accéder aux quais de dépôt.

COMMENT RÉCUPÉRER VOTRE CARTE ?



SI VOUS ETES UN PARTICULIER : que vous ayez fait votre demande ou non **votre carte vous sera expédiée par la Poste mi-juillet 2021.**

Si vous êtes nouvel arrivant, contactez le Smictom au 02 99 57 04 03.

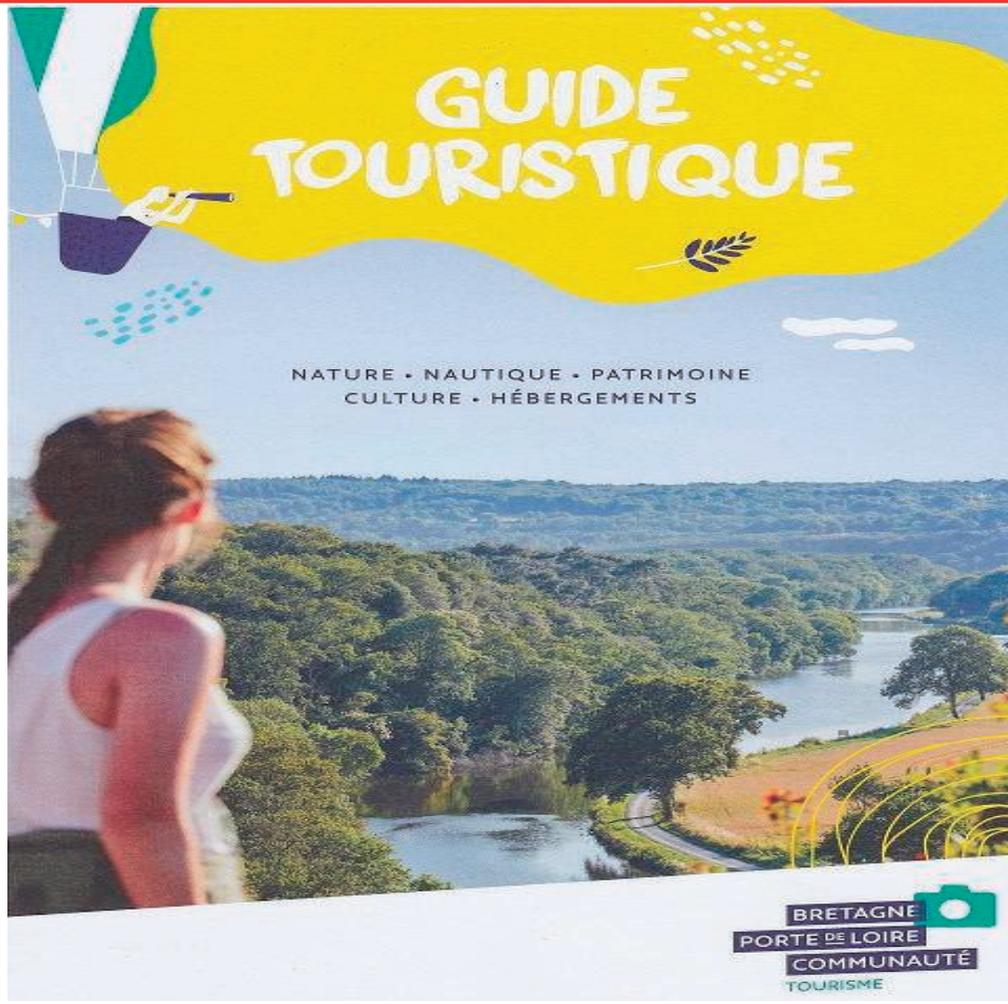
SI VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL : le pass déchet vous sera envoyé par voie postale uniquement sur demande auprès du Smictom. Il est payant (10 €) et vous pouvez en commander plusieurs. Pour demander votre pass, merci de remplir le formulaire en ligne sur le site du SMICTOM.

COMBIEN D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE AVEC CETTE CARTE ?

À l'occasion de la réunion du 22 décembre dernier, le comité syndical a décidé que la carte permettrait, dans un premier temps, **24 accès aux déchèteries par année civile. Sur l'année 2021, l'accès restera gratuit, même si cette limite est dépassée. Cette année « test » vous permettra de connaître le nombre de passage effectués.** Ces informations seront disponibles sur votre espace personnel smictom-paysdevilaine.ecocito.com.

VOTRE CARTE » PASS DÉCHETS » EST...

- personnelle (une carte est attribuée à un foyer), vous ne pourrez pas la prêter à un voisin ou un ami,
- gratuite pour les particuliers mais vous sera facturée 10 € en cas de perte pour une nouvelle édition,
- donne accès aux 7 déchèteries et à la plateforme de dépôt des végétaux du Petit Fougeray,
- doit être restituée en cas de déménagement sur une commune hors du territoire du Smictom 'à défaut elle vous sera facturée 10 €)

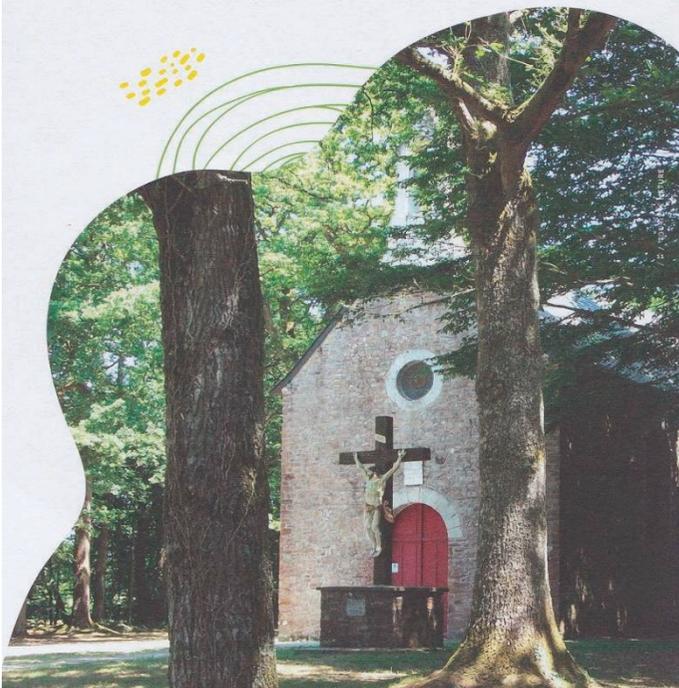


PARC SAINT EUSTACHE

A l'orée de la forêt de Teillay, venez bénéficier de la quiétude des étangs aménagés, vous promenez en empruntant les nombreux chemins piétonniers ou encore vous remettre en forme grâce au parcours santé. Passé un petit pont de bois, vous pourrez découvrir le site de la chapelle Saint Eustache, protégé par de magnifiques chênes séculaires. De nuit, vous pourrez aussi profiter de ce lieu enchanteur grâce à sa mise en lumière.



PARC SAINT EUSTACHE
Saint Eustache
35620 TEILLAY



MINES DE LA BRUTZ

Plongez dans l'histoire des hommes travaillant à l'extraction du fer.

Ce site de 7,5 hectares comprend à la fois un espace extérieur (« carreau ») et un espace muséal. Accompagné d'un guide professionnel, venez découvrir ce site dédié à la vie des mineurs et à l'histoire locale.



MINES DE LA BRUTZ
Malaunay
35320 TEILLAY

INFORMATIONS & TARIFS
reservationculture@bretagneportede Loire.fr
06.99.59.58.91

Ce guide est disponible à la communauté de commune, dans les mairies, agences postales, commerces...

HORAIRES DE LA MAIRIE

Tél. : **02.99.44.36.14** - mairie@teillay.fr

Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi de **9 h 00 à 12 h 00**

Jeudi de **9 h 00 à 12 h 00** et de **14 h 00 à 17 h 00**

Durant la période d'été la mairie sera fermée les mardis et jeudi du 26/07 au 22/08

Le Maire et ses adjoints reçoivent en mairie les 1^{er} et 3^{ème} samedis de **10 h 30 à 12 h 00** (sauf juillet et août).

HORAIRES AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tél. : **02.23.31.30.78** - ap.teillay@orange.fr

Lundi de 14 h 15 - 16 h 45 - levée à 15 h 15

Mardi de 13 h 45 - 16 h 15 - levée à 15 h 15

Du mercredi au vendredi de 14 h 15 - 16 h 45 - levée à 15 h 15

Samedi de 10 h 00 - 12 h 00 - levée à 11 h 45

L'agence sera fermée tous les samedi au mois d'août

HORAIRES BIBLIOTHEQUE

Tél. : **02 99 44 24 86** - lagrange.auxlivres@orange.fr

Mardi de 16 h 30 - 18 h 30

Mercredi de 10 h 00 - 13 h 00

Samedi de 10 h 30 - 12 h 00

La bibliothèque sera fermée au mois d'août.

POLE SANTE ERCE EN LAMEE

Tél. : 02 99 44 66 09 (Faire le 15 en cas d'urgence)

Consultations exclusivement sur rendez-vous

PERMANENCE DES ASSISTANTS SOCIAUX

Ils reçoivent à la mairie sur rendez-vous.

Les rendez-vous doivent être pris au Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) de Bain au : 02. 99. 44. 83. 00.

Centre Local d'Information et de Coordinateur (CLIC) des quatre rivières

Le CLIC informe les personnes âgées et celles en situation de handicap, sur le soutien à domicile, la vie en établissement, les aides financières, les démarches auprès de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH).

Permanence sur rendez-vous :

02 99 52 01 59 – accueil.clic4rivieres@gmail.com

HORAIRES DECHETTERIE Bain de Bretagne

Tél. : 02 99 44 80 43

Du 1^{er} novembre au 31 mars :

Lundi et Samedi 9 h 00 à 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00

Mercredi et Vendredi 14 h 00 à 17 h 00

Du 1^{er} avril au 31 octobre

Lundi et Samedi 9 h 00 à 12 h 30 et 14 h 00 à 18 h 30

Mercredi et Vendredi 14 h 00 à 18 h 30

HORAIRES DECHETTERIE Grand-Fougeray

Du 1^{er} novembre au 31 mars :

Lundi, mercredi et vendredi de 14 h 00 à 17 h 00

Samedi de 10 h 00 à 12 h 00

Du 1^{er} avril au 31 octobre) :

Lundi, mercredi et vendredi de 14 h 00 à 18 h 00

Samedi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00

MAISON DE L'EMPLOI ET DES SERVICES de Bretagne porte de Loire Communauté

Le Stériad

2 allée de l'Ille - 35470 Bain de Bretagne

Tél. 02.99.43.86.50 – www.moyennevilaine-semnon.fr

■ **CPAM** : Mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30 (sauf vacances scolaires) sur rendez-vous au 36.46

■ **CARSAT** : Mercredi sur RDV au 39.60

■ **CRAM** : Mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30 sur rendez-vous au 39.60 ou 09.71.10.39.60

■ **CAF** : Mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 (sauf vacances scolaires). Tél : 0 810 253 510

■ **UFC Que Choisir**: Les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de 14 h 00 à 17 h 00 sur rendez-vous au 02 99 85 94 23

Architecte-conseil :

Aide aux particuliers qui désirent construire, transformer ou aménager un bâtiment.

Le 2^{ème} mercredi et le 4^{ème} lundi de chaque mois sur rendez-vous.

■ **L'ADIL** (Agence Départementale d'Information sur le Logement) :

Assure un conseil neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant le logement (construction, acquisition, amélioration, copropriété...).

Permanences les 2^{ème} et 4^{ème} lundis de chaque mois sans rendez-vous.

■ **SOLIHA** :

Assistance auprès des propriétaires pour la réalisation de projet d'amélioration de logement (accédant à la propriété, personne à mobilité réduite...), conseils techniques et appui administratif. Aide aux accédants à la propriété.

Le jeudi de 9 h 30 à 12 h 00 sur rendez-vous.

42 rue du Sabin - 35470 Bain de Bretagne

Tél. 02.99.43.70.80 – www.moyennevilaine-semnon.fr

■ **Le SPANC** (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Assure le contrôle de conception et d'implantation pour les constructions neuves ou celles en rénovation (tous les projets d'assainissement autonome doivent être soumis au SPANC pour avis), le contrôle de réalisation des travaux et le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des installations.

Contact : Graziella VALLEE au 02.99.43.36.36 ou

06.17.33.23.38, spanc@bretagneportede Bretagne.fr

Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 (16 h 30 le vendredi).

■ **Frelons Asiatiques** :

Vous pouvez contacter : FGDON 35

Tél. 02.23.48.26.23 - par mail fevildec@fevildec.com

Lundi de 16 h 30 - 18 h 30 - Mercredi de 11 h 00 - 12 h 30 -

Samedi de 10 h 30 - 12 h 00